



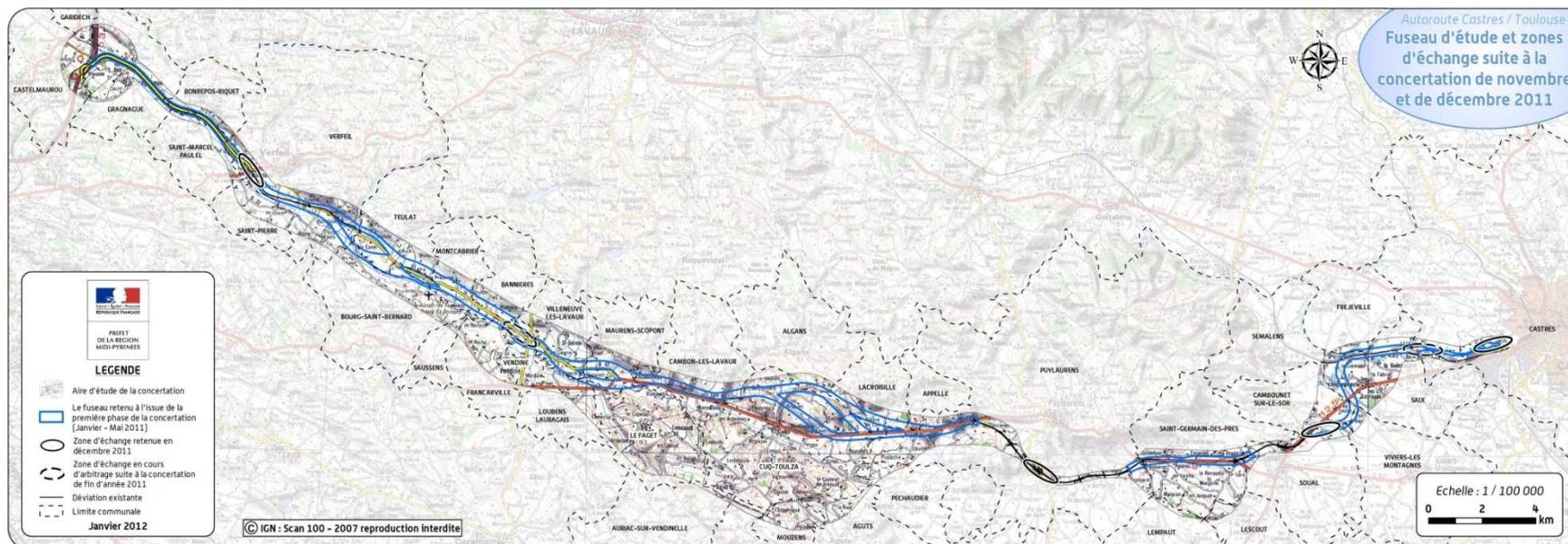
Autoroute Cas res-toulouse

Réunion du groupe de travail
Environnement
(27 février 2012)



Rappel des décisions antérieures du préfet de région

- à l'issue de la concertation sur le fuseau d'études
 - Choix du fuseau (300 m de large mais élargi sur certains secteurs)
 - Constitution des 2 groupes de travail (environnement, aménagement du territoire et agriculture)
 - Organisation des ateliers du développement durable
- à l'issue de la concertation sur les points d'échange et l'itinéraire de substitution
 - **Gragnague** (concession ASF) : pas de compléments des demi-échangeurs existants
 - **Verfeil** : positionnement central
 - **Maurens-Scopont/Vendine** : poursuite de la concertation = collectivités concernées saisies par le préfet
 - **Puylaurens** : maintien de l'existant + aménagement
 - **Soual** : échangeur à l'est de la déviation actuelle
 - **Castres** : positionnement au niveau de Saint-Palais ; VC50 = approfondissement des études



Modalités de concertation sur les variantes de tracé

- **Concertation avec les élus : 5 réunions intercommunales**
- **Concertation avec le public**
 - Communication dans la presse régionale et locale
 - Mise en ligne sur le site internet
 - Dossiers de concertation à la disposition du public dans toutes les mairies concernées avec registres
 - 5 permanences pour le public (1 par secteur) entre le 6 et le 10 février
- **3 réunions supplémentaires:**
 - Lundi 27 février 2012: nouvelle réunion à Maurens-Scopont
 - Mardi 28 février 2012: nouvelle permanence à Teulat (mairie)
 - Vendredi 2 mars 2012: réunion à Verfeil
- **Comité de suivi : mars 2012**
- **Comité de pilotage : mars 2012**

La méthodologie employée pour l'analyse des tracés

1) Analyse multi-critères des enjeux présents sur le territoire

- 5 thématiques :
 - l'urbanisation, le cadre de vie, les réseaux et servitudes,
 - l'environnement physique,
 - l'agriculture,
 - la faune et la flore,
 - le patrimoine, le paysage, le tourisme et les loisirs.
- 3 niveaux de sensibilités :
 - très forte,
 - forte,
 - modérée.

2) Construction de tracés

- Emprise moyenne = 50 m de large
- Plusieurs tracés proposés pour secteurs 2 et 3 (eux-mêmes divisés en sous-secteurs)

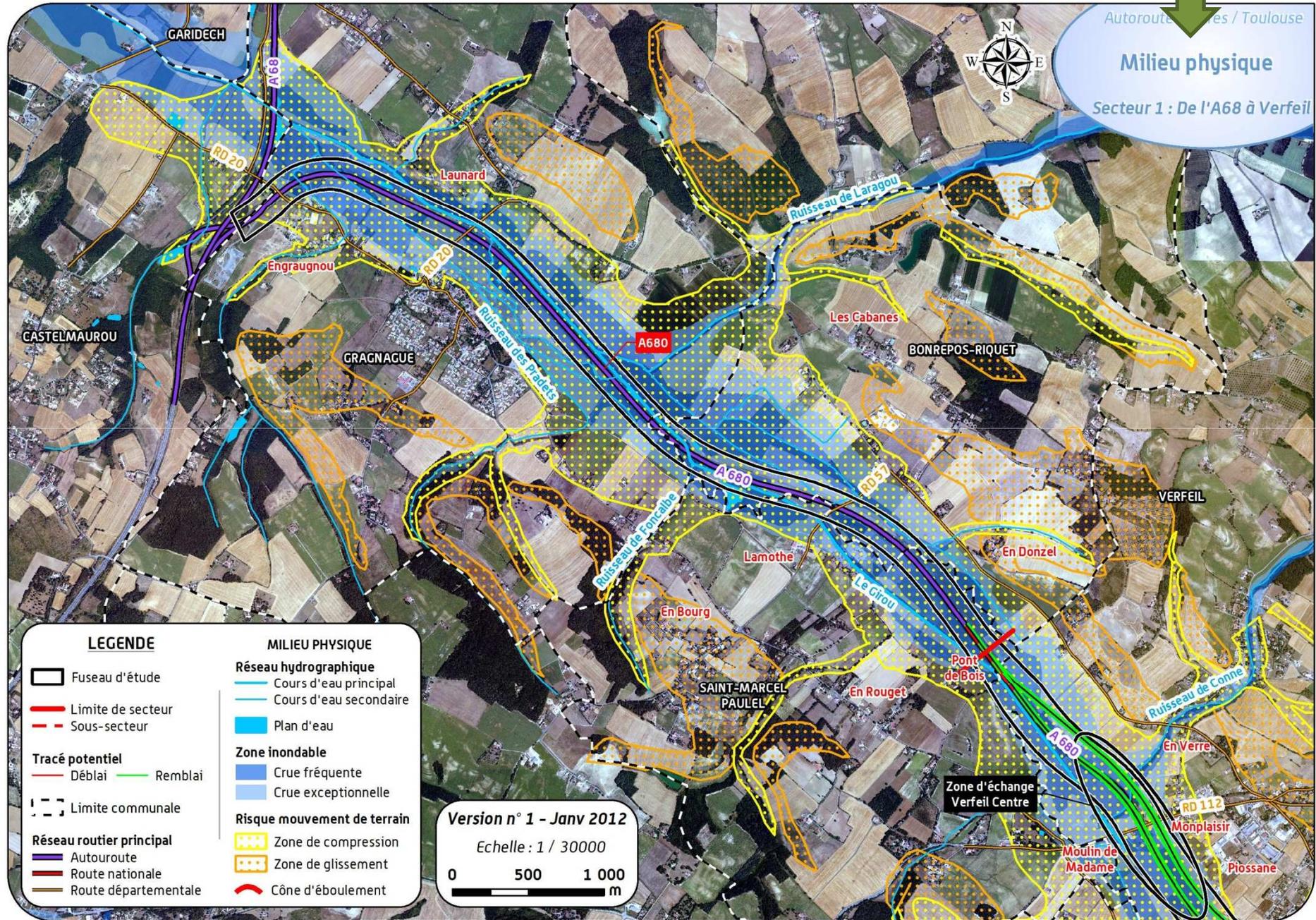
3) Coûts

***Analyse des coûts et des effets résiduels sur le projet
Proposition du maître d'ouvrage***



SECTEUR 1 :
de l'autoroute A68 à Verfeil

Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

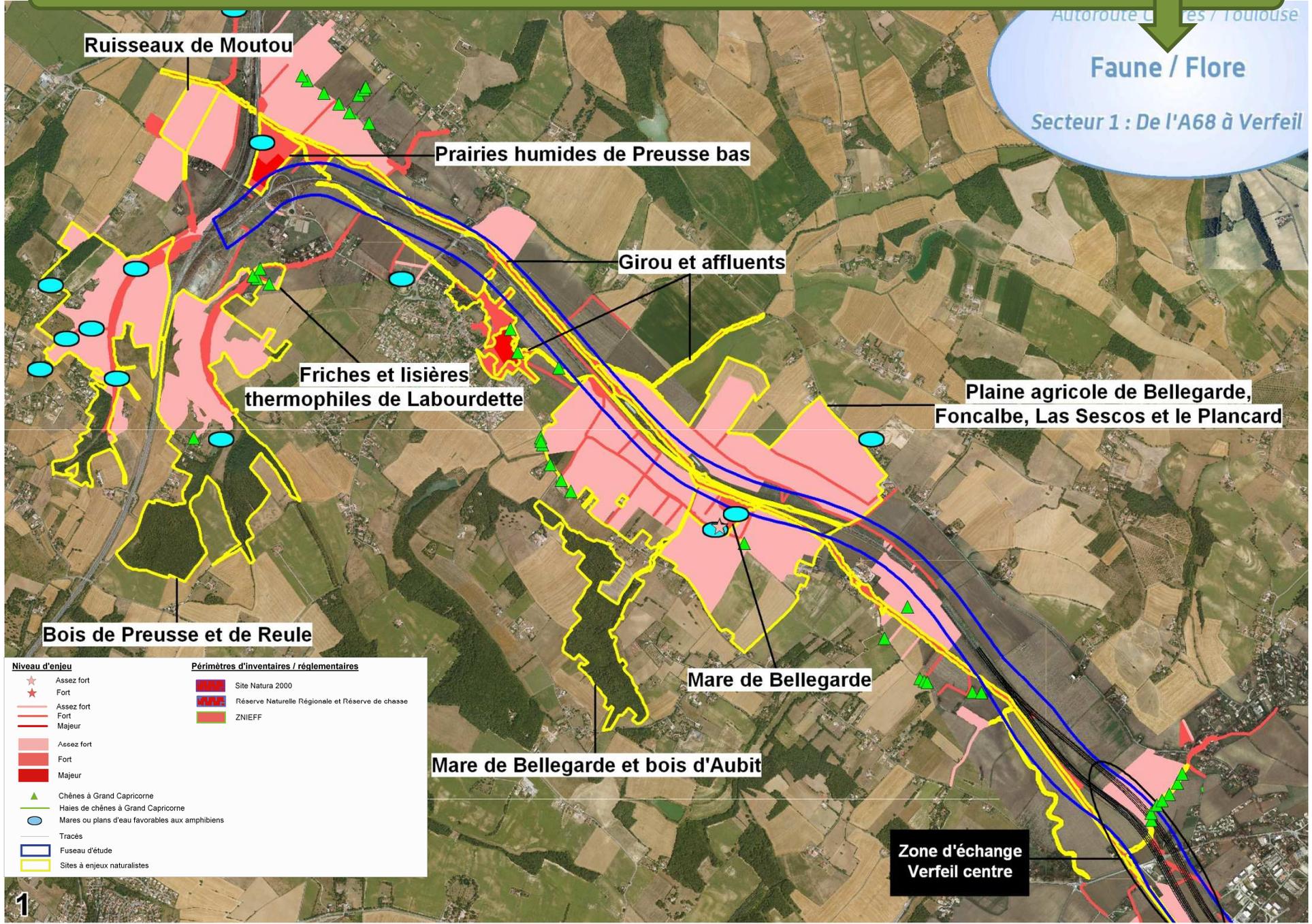


Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Autoroute L... / Toulouse

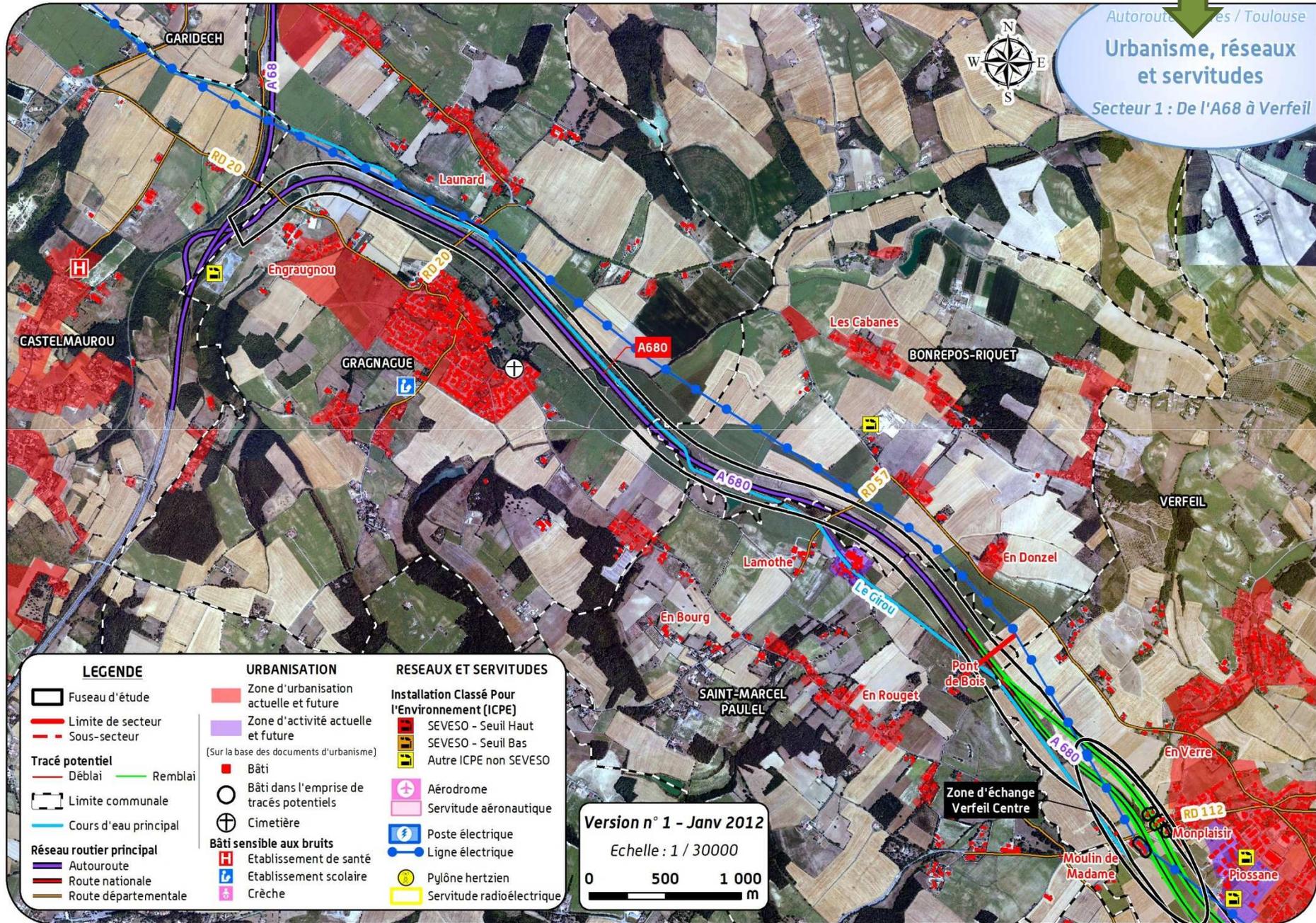
Faune / Flore

Secteur 1 : De l'A68 à Verfeil



Niveau d'enjeu		Périmètres d'inventaires / réglementaires	
★	Assez fort	Site Natura 2000	
★	Fort	Réserve Naturelle Régionale et Réserve de chasse	
—	Assez fort	ZNIEFF	
—	Fort		
—	Majeur		
■	Assez fort		
■	Fort		
■	Majeur		
▲	Chênes à Grand Capricorne		
—	Haies de chênes à Grand Capricorne		
○	Mares ou plans d'eau favorables aux amphibiens		
—	Tracés		
—	Fuseau d'étude		
—	Sites à enjeux naturalistes		

Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil



Secteur 1 : de l'A68 à Verfeil

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET
Urbanisation cadre de vie	Nuisances potentielles en phase travaux
Milieu physique	Modification du champ d'expansion des crues Risques de compression / glissement des terrains
Agriculture	Acquisitions foncières localisées (terres agricoles), seulement si la mise en place d'ouvrage ou de bassins le nécessitent
Faune et flore	Altération potentielle de l'alimentation en eau des « prairies humides de Preusse Bas » Destruction et altération d'habitats d'espèces (Tétrix caucasien, Bergeronnette printanière, Campagnol amphibie, Putois d'Europe)
Patrimoine, loisirs et paysage	Impact faible

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

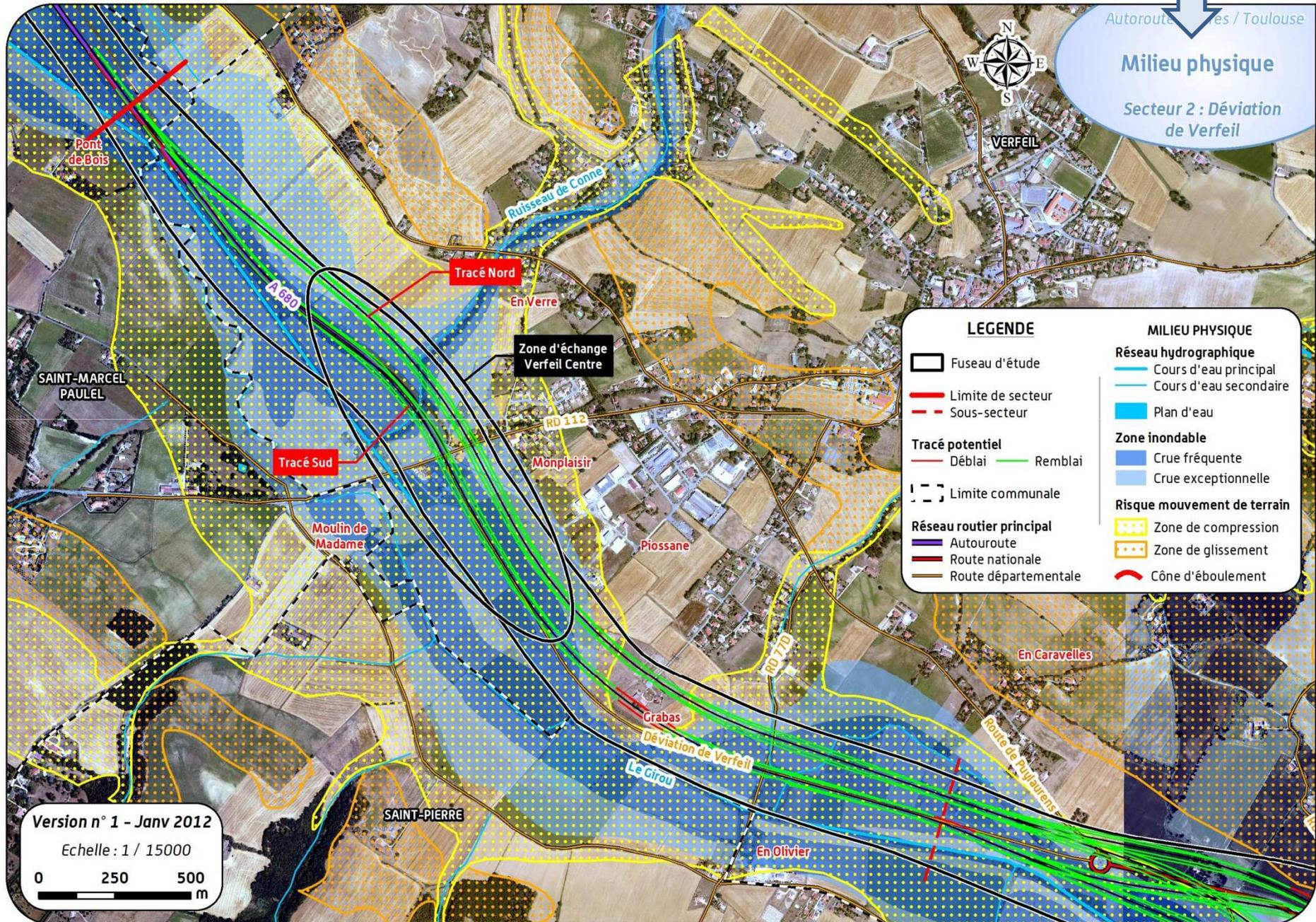
PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = doubler la bretelle existante par le nord

- pas d'alternative pour le choix du tracé sur ce secteur
- nécessité de prévoir des ouvrages de décharge conséquents et coûteux en raison de la zone inondable du Girou
- effets résiduels potentiels sont limités, notamment sur l'agriculture et le milieu humain.



SECTEUR 2 :
de Verfeil à Villeneuve-lès-Lavaur

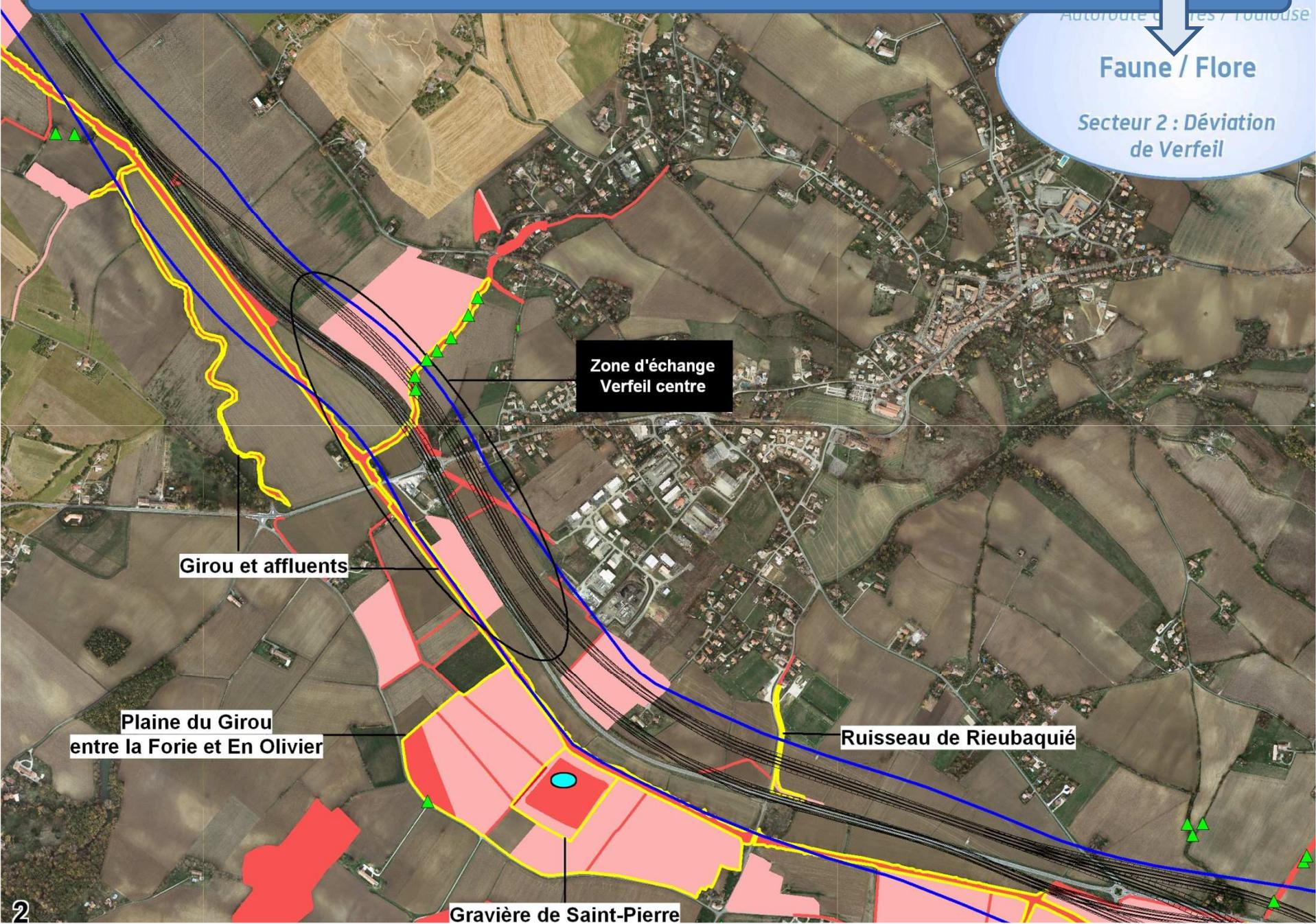
Sous-secteur 1 : Déviation de Verfeil



Autoroute des / Toulouse
Milieu physique
 Secteur 2 : Déviation de Verfeil

Sous-secteur 1 : Déviation de Verfeil

Autoroute Girou / Toulouse
↓
Faune / Flore
Secteur 2 : Déviation de Verfeil



**Zone d'échange
Verfeil centre**

Girou et affluents

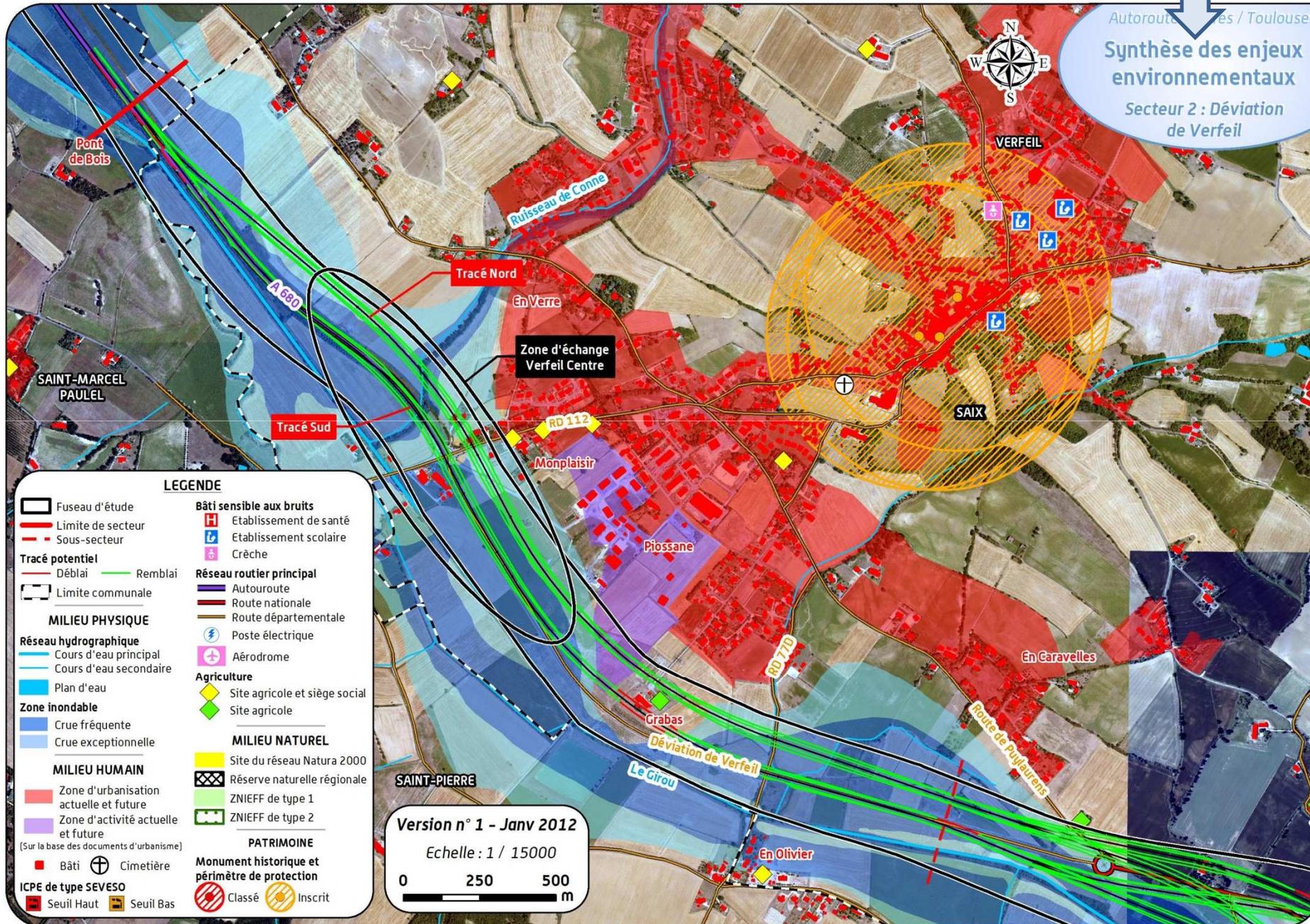
**Plaine du Girou
entre la Forie et En Olivier**

Ruisseau de Rieubaqué

Gravière de Saint-Pierre

Sous-secteur 1 : Déviation de Verfeil

Autoroute des / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 2 : Déviation de Verfeil

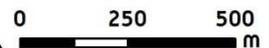


LEGENDE

- | | |
|--|--|
| Fuseau d'étude | Bâti sensible aux bruits |
| Limite de secteur | Etablissement de santé |
| Sous-secteur | Etablissement scolaire |
| Tracé potentiel | Crèche |
| Déblai | Réseau routier principal |
| Remblai | Autoroute |
| Limite communale | Route nationale |
| MILIEU PHYSIQUE | Route départementale |
| Réseau hydrographique | Poste électrique |
| Cours d'eau principal | Aérodrome |
| Cours d'eau secondaire | Agriculture |
| Plan d'eau | Site agricole et siège social |
| Zone inondable | Site agricole |
| Crue fréquente | MILIEU NATUREL |
| Crue exceptionnelle | Site du réseau Natura 2000 |
| MILIEU HUMAIN | Réserve naturelle régionale |
| Zone d'urbanisation actuelle et future | ZNIEFF de type 1 |
| Zone d'activité actuelle et future | ZNIEFF de type 2 |
| <small>(Sur la base des documents d'urbanisme)</small> | PATRIMOINE |
| Bâti | Monument historique et périmètre de protection |
| Cimetière | Classé |
| ICPE de type SEVESO | Inscrit |
| Seuil Haut | |
| Seuil Bas | |

Version n° 1 - Janv 2012

Echelle : 1 / 15000



Sous-secteur 1 : Déviation de Verfeil

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

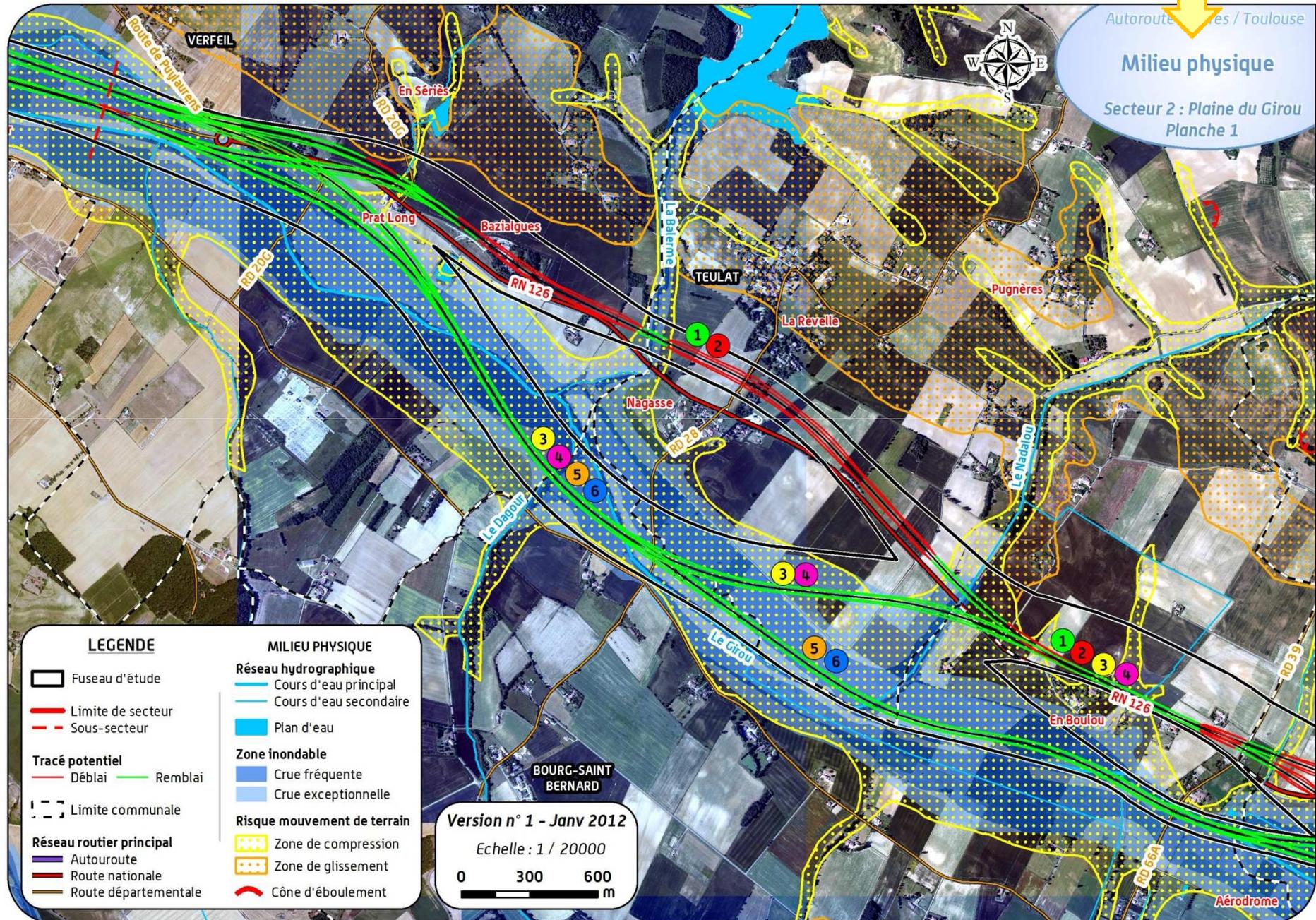
	URBANISATION CADRE DE VIE	MILIEU PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE ET LOISIRS	Coûts*
Tracé nord (+ maintien de la déviation actuelle)	14 bâtis à acquérir potentiellement 2 franchissements routiers 3 franchissements par la ligne haute-tension proximité de 2 ICPE	Perte de surface d'expansion des crues 2 franchissements de ruisseaux 14,9 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente	Impacts sur 3 exploitations, la n°170 devant être restructurée, la n°157 relocalisée et la n°210 dont les bâtiments doivent être relocalisés.	Destruction de 2 chênes abritant le Grand Capricorne Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agrion de Mercure. Coupe d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Artificialisation accrue du paysage	20 M€ TTC
Tracé sud	8 bâtis à acquérir potentiellement 2 franchissements routiers 3 franchissements par la ligne haute tension	Perte de surface d'expansion des crues 2 franchissements de ruisseaux 25,6 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente	Impacts sur l'exploitation n°157 devant être relocalisée.	Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agrion de Mercure. Coupe d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Modification visuelle du paysage pouvant être atténuée par des mesures d'insertion paysagères	13 M€ TTC
Tracé sud + déviation de Verfeil	22 bâtis à acquérir potentiellement 2 franchissements routiers 2 giratoires de raccordement 3 franchissements par la ligne haute tension pour le tracé sud et 2 pour la nouvelle déviation	Perte de surface d'expansion des crues 2 franchissements de ruisseaux pour le tracé sud et 1 pour la nouvelle déviation Plus de 25 ha dans le champ d'expansion de la crue fréquente	Impacts sur 3 exploitations, la n°170 devant être restructurée, la n°157 relocalisée et la n°210 dont les bâtiments doivent être relocalisés.	Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agrion de Mercure. Coupe d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Artificialisation accrue du paysage	24 M€ TTC
Zone d'échange de Verfeil	Proximité du bâti et de la ligne à haute tension Proximité de la station d'épuration	zone à 50% dans la zone crue fréquente à 100% dans la zone crue exceptionnelle	Impacts sur l'exploitation n°170 devant être restructurée	Destruction de chênes abritant le Grand Capricorne Altération des cours d'eau et fossés utilisés par le Campagnol amphibie ou le Putois d'Europe et l'Agrion de Mercure. Coupe d'axes de déplacement du Minioptère de Schreibers Destruction de parcelles utilisées pour la nidification par la Bergeronnette printanière	Artificialisation accrue du paysage	-

PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = le tracé sud

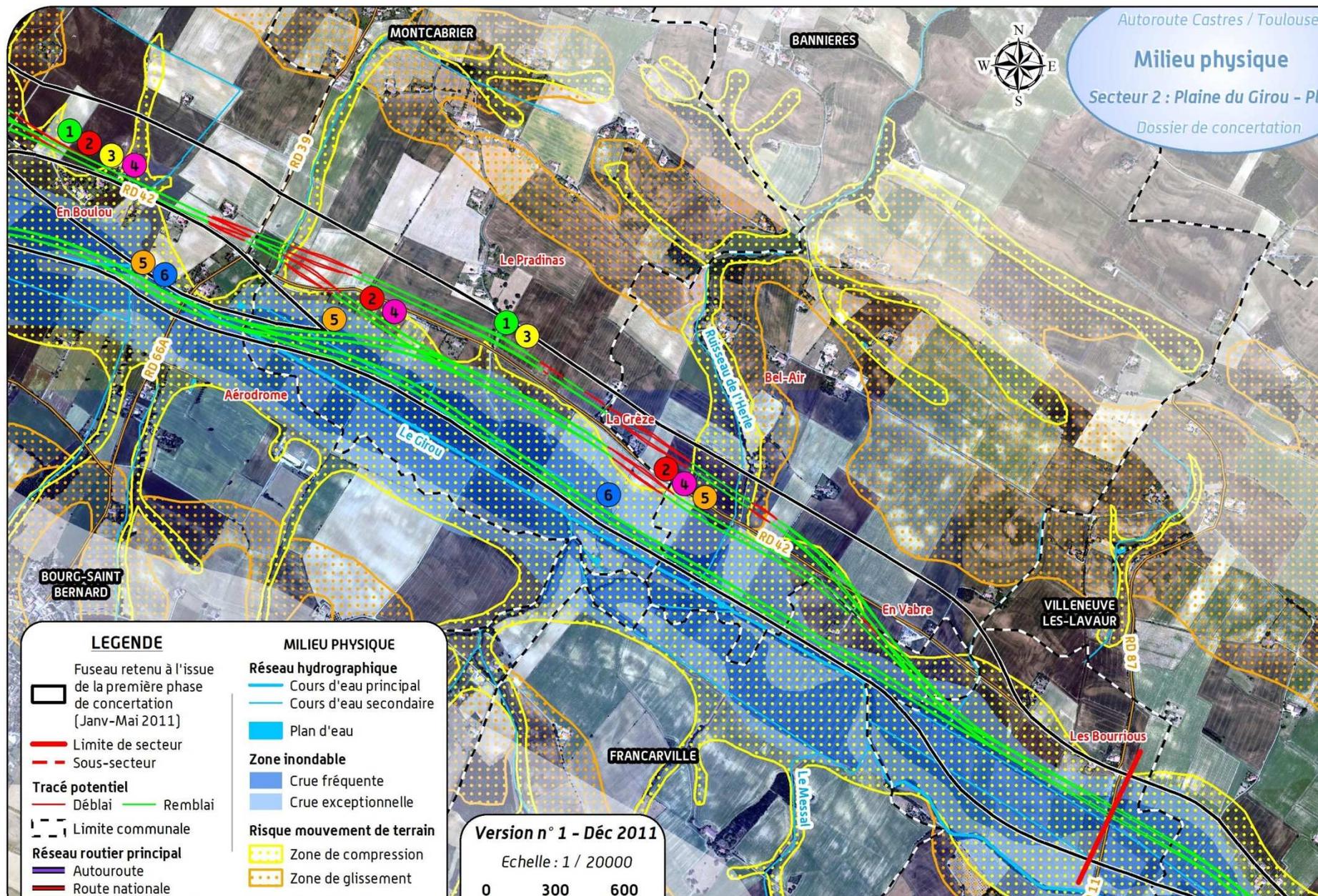
- Le tracé sud correspond au tracé de moindre impact pour toutes les thématiques.
- C'est aussi l'option la moins chère du fait de la réutilisation, autant que possible, de la déviation existante.
- L'option tracé sud implique que l'itinéraire de substitution est composé de la route de Puylaurens et de la RD 112 qui longent Piossane et passent dans le bas du bourg de Verfeil.

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

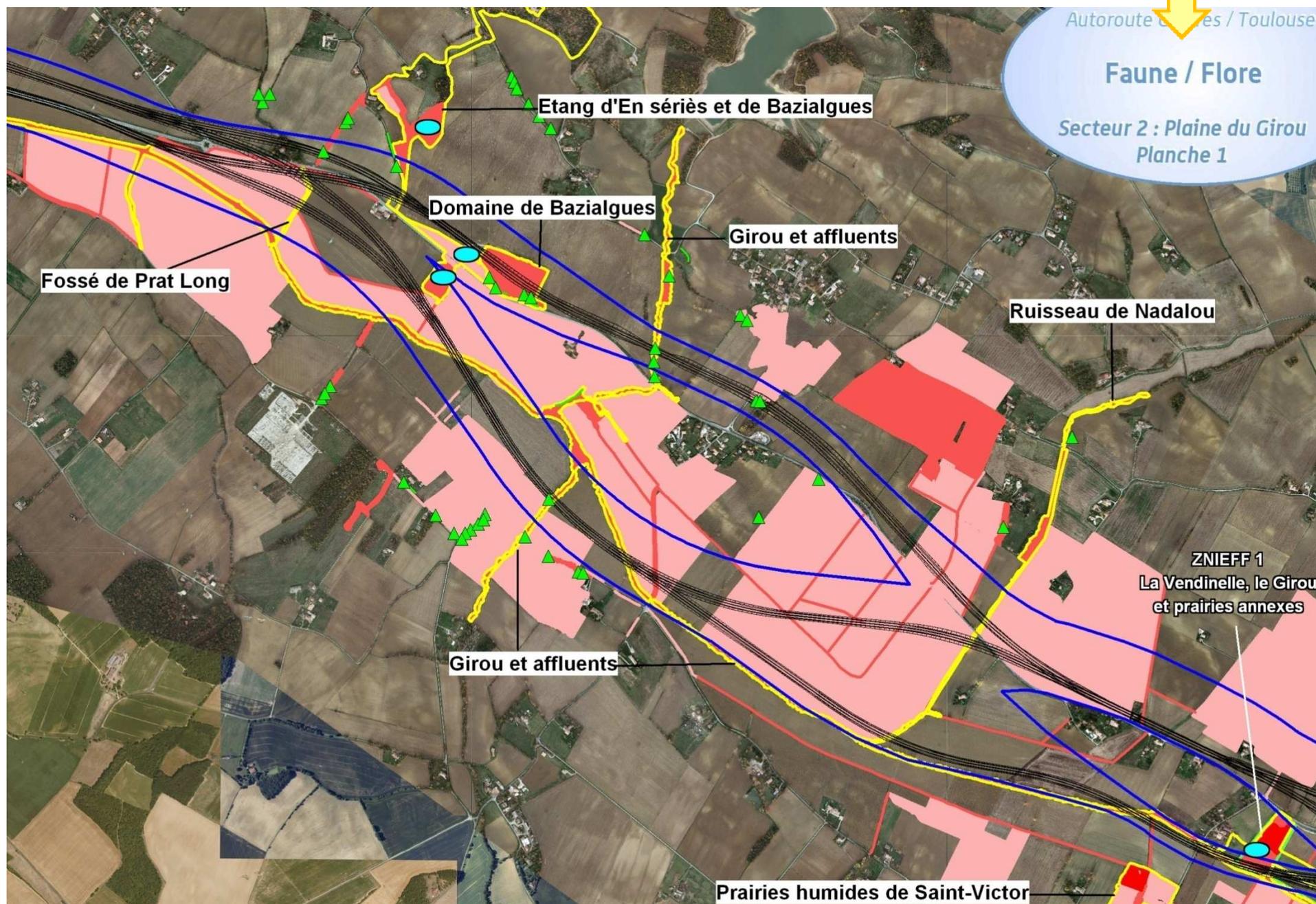
Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (OUEST)



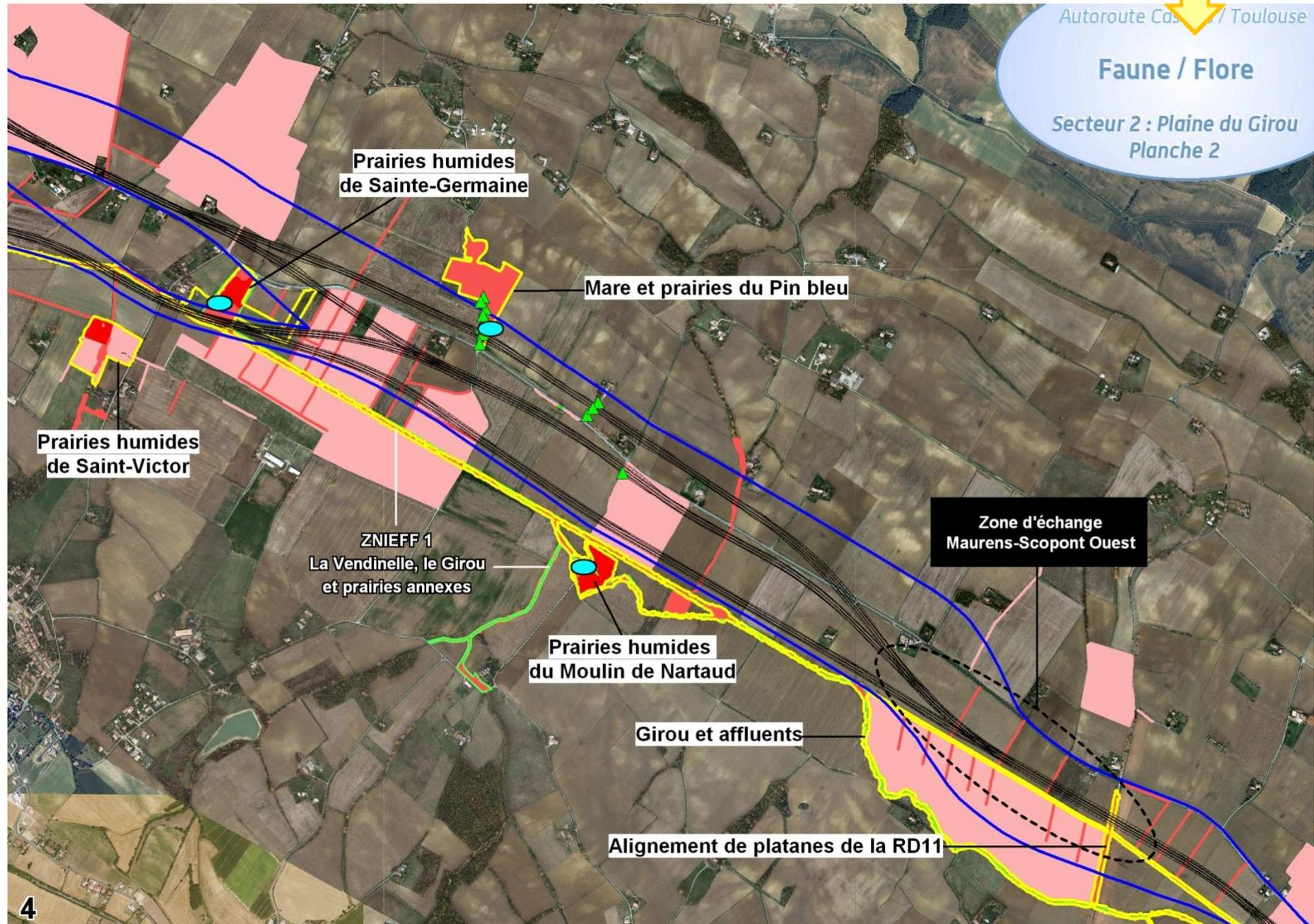
Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (EST)



Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (QUEST)

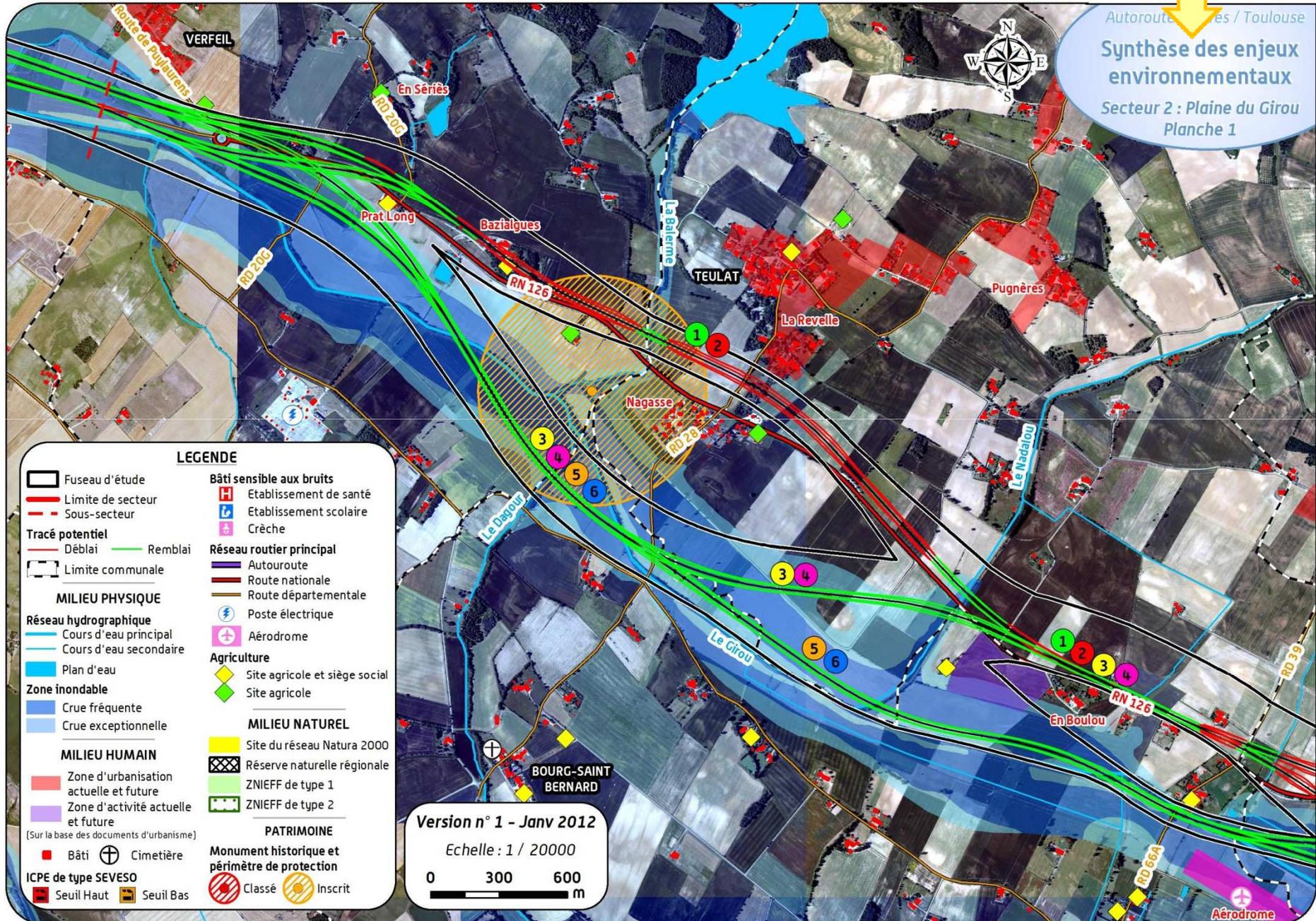


Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (EST)



Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (OUEST)

Autoroute des Pyrénées / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 2 : Plaine du Girou
 Planche 1

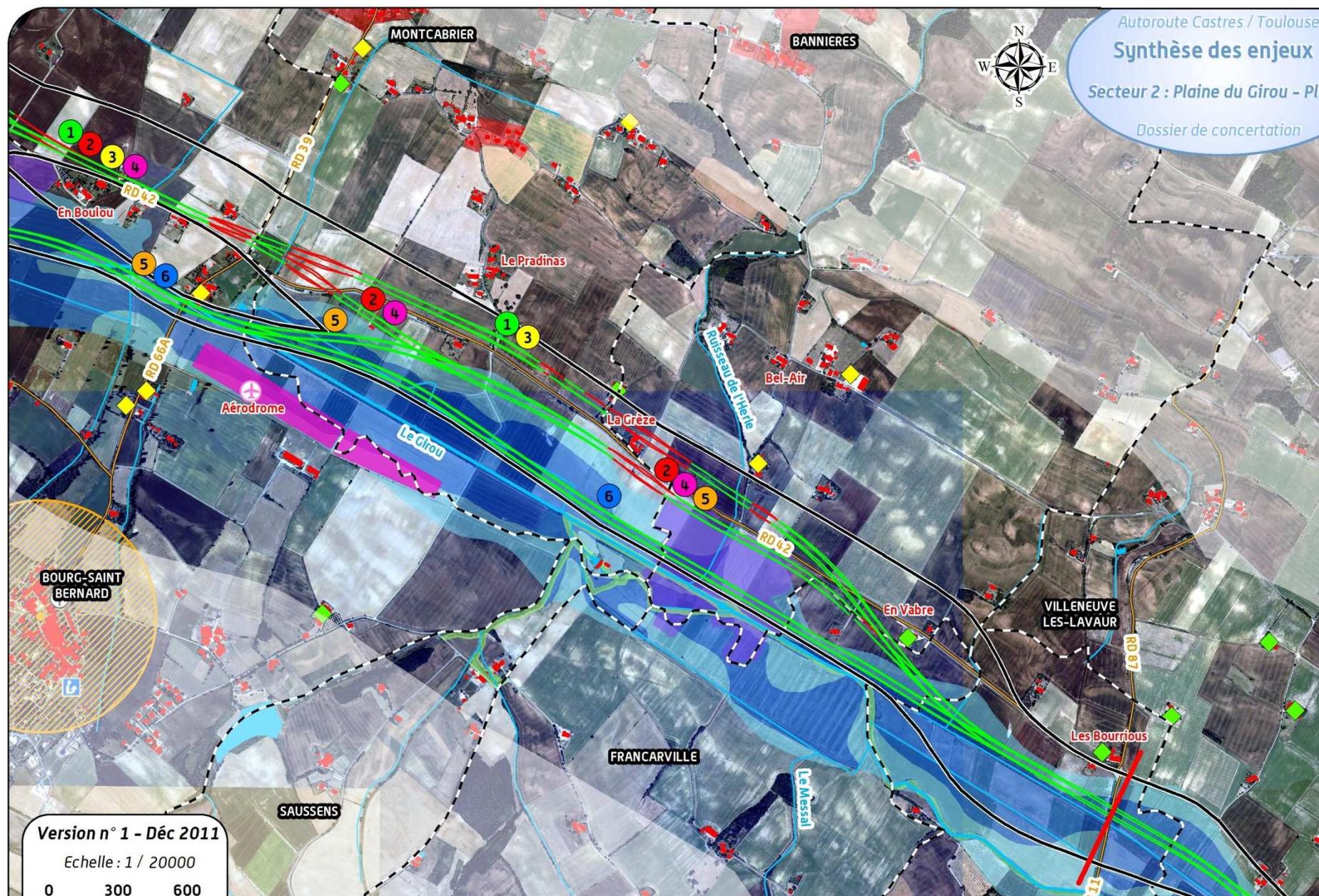


LEGENDE

- Fuseau d'étude
- Limite de secteur
- Sous-secteur
- Tracé potentiel**
 - Déblai
 - Remblai
- Limite communale
- MILIEU PHYSIQUE**
 - Réseau hydrographique**
 - Cours d'eau principal
 - Cours d'eau secondaire
 - Plan d'eau
 - Zone inondable**
 - Crue fréquente
 - Crue exceptionnelle
 - MILIEU HUMAIN**
 - Zone d'urbanisation actuelle et future
 - Zone d'activité actuelle et future
- (Sur la base des documents d'urbanisme)
 - Bâti
 - Cimetière
- ICPE de type SEVESO**
 - Seuil Haut
 - Seuil Bas
- Bâti sensible aux bruits**
 - Etablissement de santé
 - Etablissement scolaire
 - Crèche
- Réseau routier principal**
 - Autoroute
 - Route nationale
 - Route départementale
- Poste électrique
- Aérodrome
- Agriculture**
 - Site agricole et siège social
 - Site agricole
- MILIEU NATUREL**
 - Site du réseau Natura 2000
 - Réserve naturelle régionale
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2
- PATRIMOINE**
 - Monument historique et périmètre de protection**
 - Classé
 - Inscrit

Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 20000
 0 300 600 m

Sous-secteur 2 : Plaine du Girou (EST)



Sous-secteur 2 : Plaine du Girou

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

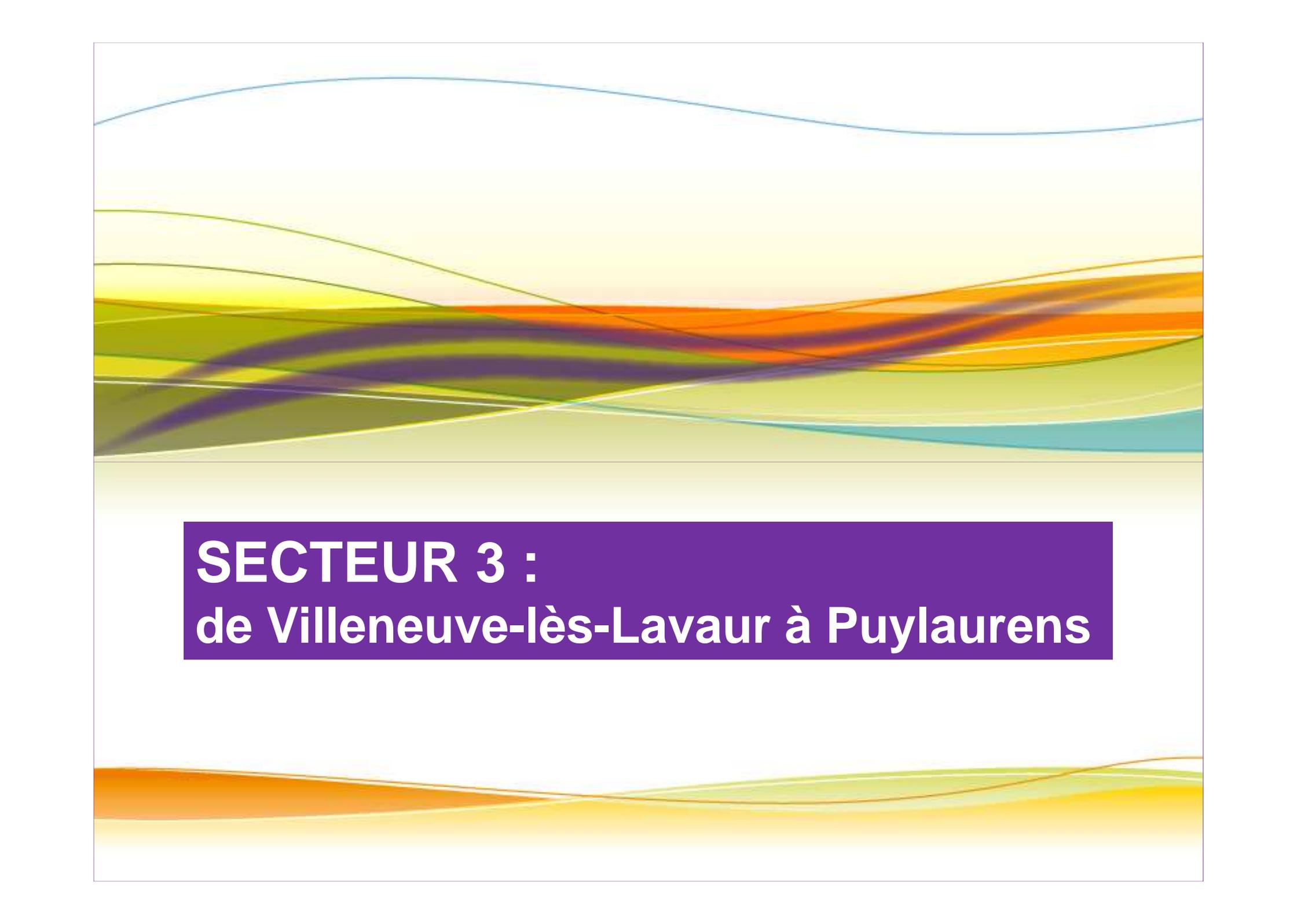
	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE ET FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé 1	18 bâtis à acquérir potentiellement 7 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension (hors A 680)	4 ouvrages de franchissement 8,1 ha en zone de crue fréquente 10,1 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur 3 exploitations : la n°200 nécessitant le déplacement des bâtiments, les n°192 et 219 devant être restructurées 46,5 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques 18 ha de parcelles déstructurées 10,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact localisé sur la Grenouille agile, la Genette commune et le Gobemouche gris Impact sur le Triton marbré	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage, notamment au niveau du bourg de Teulat Insertion en parallèle de la RN126 limitant l'artificialisation du paysage	60 M€ TTC
Tracé 2	16 bâtis à acquérir potentiellement 6 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension (hors A 680)	4 ouvrages de franchissement 8,1 ha en zone de crue fréquente 19 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur 2 exploitations : la n°200 nécessitant le déplacement des bâtiments, les n°192 devant être restructurée 47,5 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 18,5 ha de parcelles déstructurées 10,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact localisé sur la Grenouille agile, la Genette commune et le Gobemouche gris	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage, notamment au niveau du bourg de Teulat Insertion en parallèle de la RN126 limitant l'artificialisation du paysage	65 M€ TTC
Tracé 3	8 bâtis à acquérir potentiellement 6 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension	6 ouvrages de franchissement 29 ha en zone de crue fréquente 19 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur les exploitations n°192 et 219 devant être restructurées 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 13 ha de parcelles irriguées impactées	2 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur Impact sur le Triton marbré	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage à proximité du Moulin de Nagasse	77 M€ TTC
Tracé 4	8 bâtis à acquérir potentiellement 6 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	6 ouvrages de franchissement 29 ha en zone de crue fréquente 27,8 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur l'exploitation n°192 devant être restructurée 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 15 ha de parcelles irriguées impactées	2 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage à proximité du Moulin de Nagasse	80 M€ TTC
Tracé 5	1 bâti à acquérir potentiellement 5 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension Proximité aéroport	8 ouvrages de franchissement 43,8 ha en zone de crue fréquente 30,8 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur les exploitations n°192, 217 et 219 devant être restructurées 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 15 ha de parcelles irriguées impactées	4 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur Traversée de la ZNIEFF La Vendinelle, le Girou et les prairies annexes Impact de l'habitat du Putois d'Europe	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage à proximité du Moulin de Nagasse et du Pré de la Fadaise	96 M€ TTC
Tracé 6	1 bâti à acquérir potentiellement 5 rétablissements routiers 3 franchissements par la ligne à haute tension Proximité aéroport	6 ouvrages de franchissement 61 ha en zone de crue fréquente 26 ha en zone de crue exceptionnelle	Impact sur l'exploitation n°217 devant être restructurée 50 ha de parcelles présentant de bonnes potentialités agronomiques impactées 30 ha de parcelles déstructurées 15 ha de parcelles irriguées impactées	4 franchissements du Girou, réserve de biodiversité principale du secteur Traversée d'une ZNIEFF La Vendinelle, le Girou et les prairies annexes Impact de l'habitat du Putois d'Europe	Modification de la perception du patrimoine (proximité du Moulin de Nagasse) et du paysage Artificialisation du paysage sur toute la longueur du tracé	97 M€ TTC

Sous-secteur 2 : Plaine du Girou

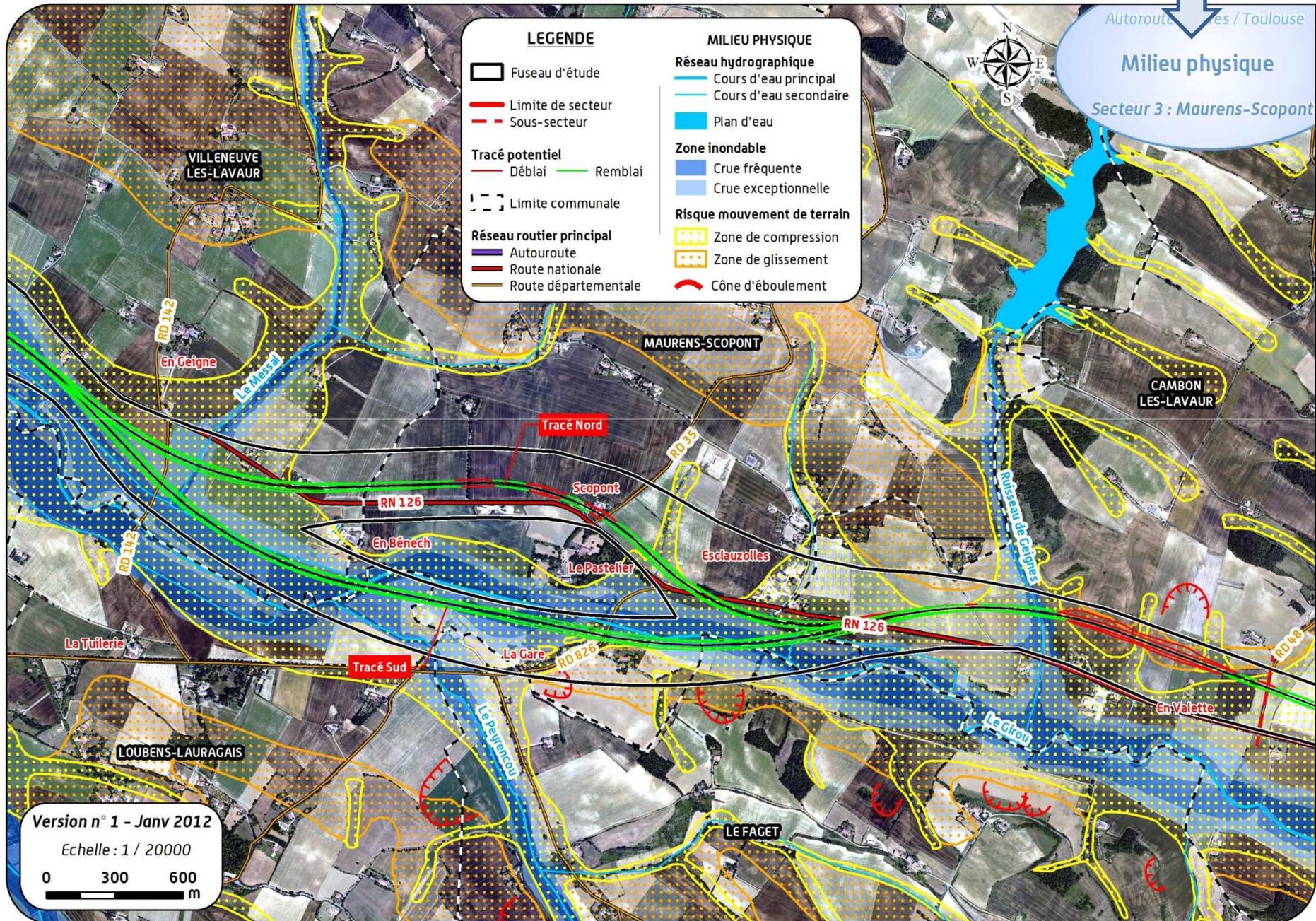
- Les tracés 5 et 6 sont les tracés qui présentent le cumul d'impacts globalement forts ou très forts le plus important sur les différentes thématiques.
- Les tracés 1 et 2 se rapprochent des zones habitées ; le nombre de bâtis à acquérir reste cependant relativement faible au regard du linéaire (9,8 km), même s'il est plus important que pour les tracés 3 et 4.
- Par contre les tracés 1 et 2 s'éloignent de la zone inondable ce qui réduit considérablement le coût de l'infrastructure (les autres solutions s'inscrivant dans la zone inondable nécessiteraient la mise en place d'ouvrages de décharge et de zones de compensation pour le champ d'expansion extrêmement coûteuses)
- Les tracés 1 et 2 sont très proches en terme d'impact. Le tracé 2, en limitant l'impact écologique, et bien que d'un coût plus élevé, apparaît comme le tracé de moindre impact.

PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = le tracé 2,
car moindre impact sur la zone inondable, les espèces
naturelles et les terres agricoles



SECTEUR 3 :
de Villeneuve-lès-Lavaur à Puylaurens

Sous-secteur 1 : Contournement du château de Scopont



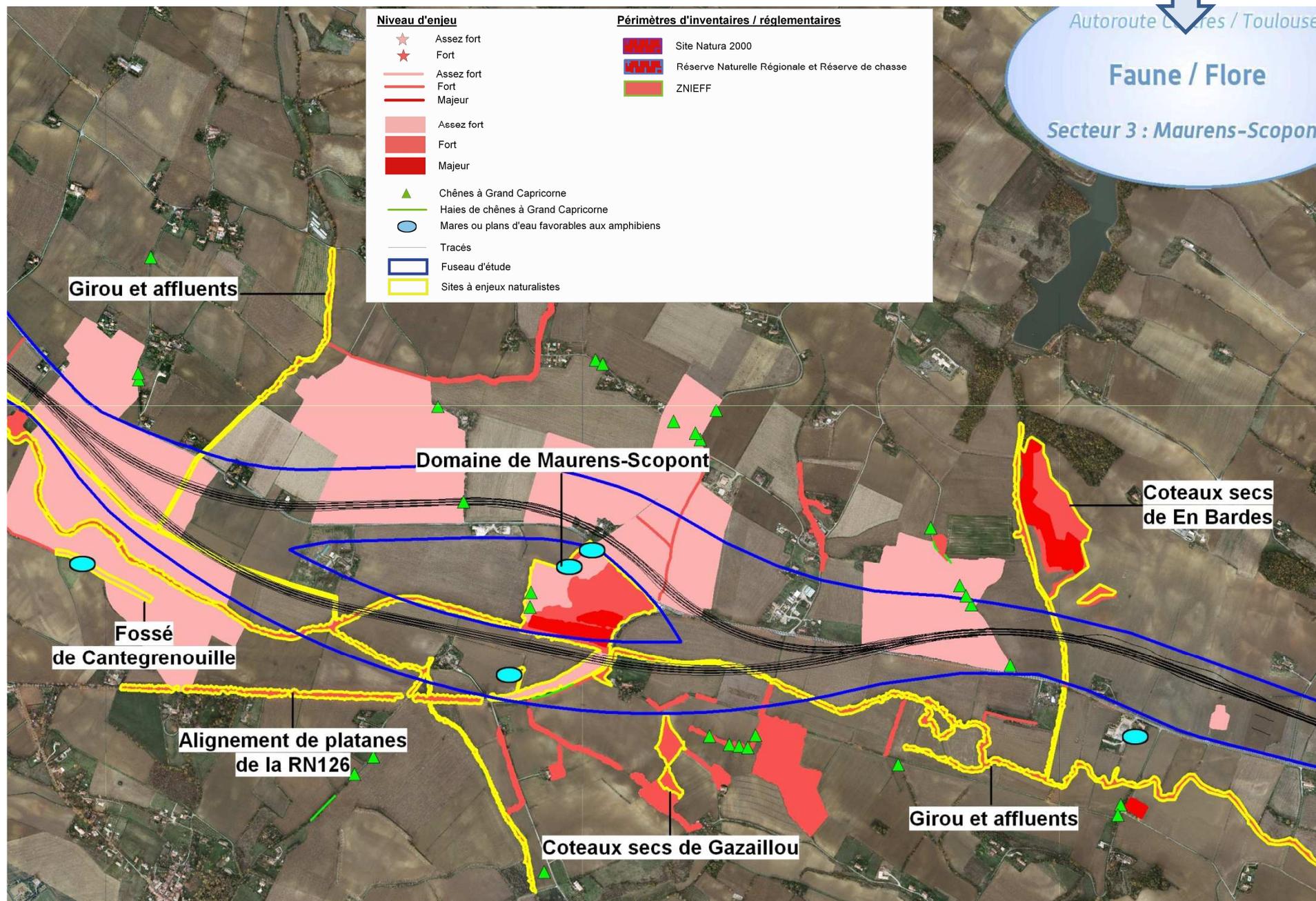
Sous-secteur 1 : Contournement du château de Scopont



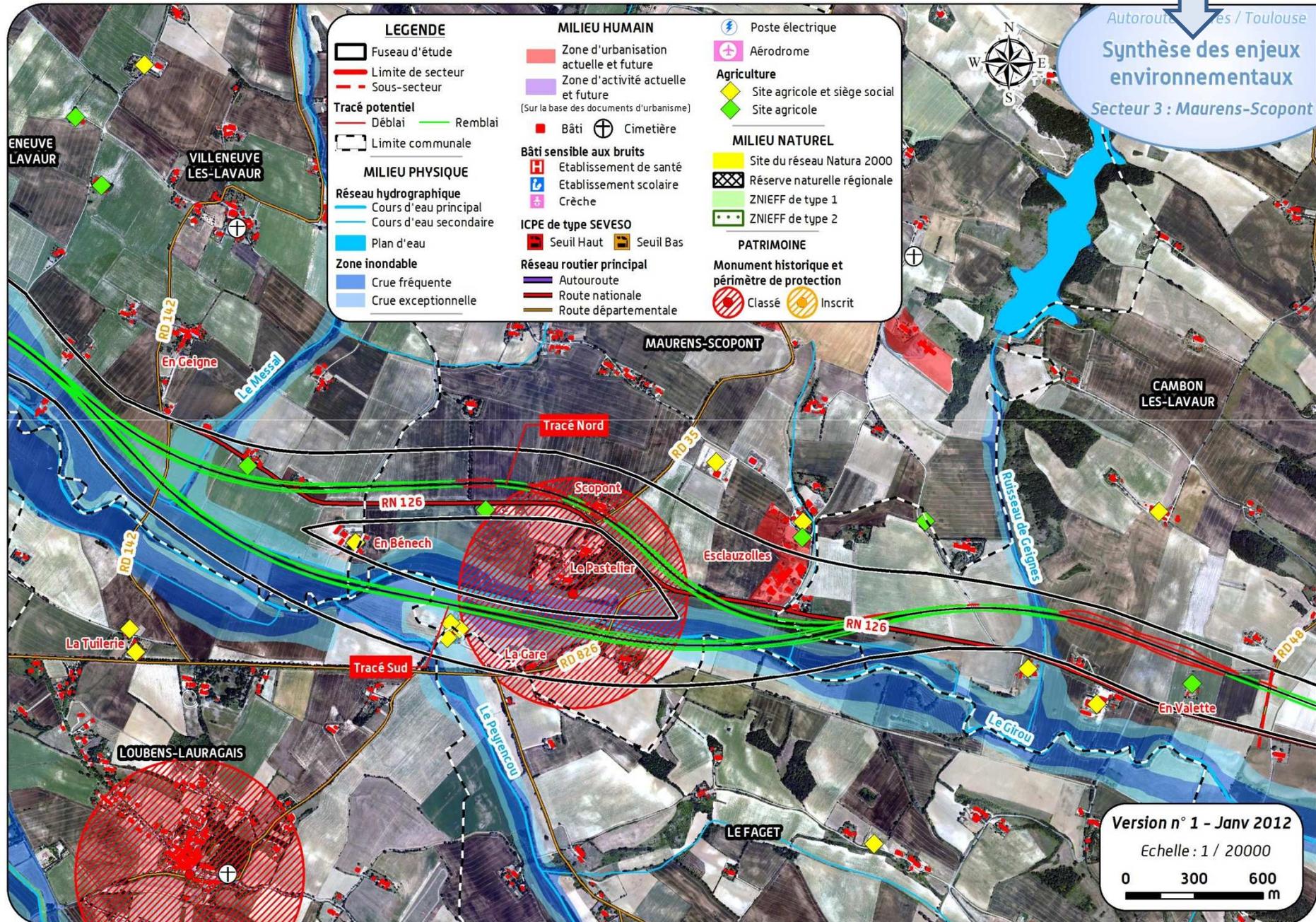
Autoroute Calvados / Toulouse

Faune / Flore

Secteur 3 : Maurens-Scopont



Sous-secteur 1 : Contournement du château de Scopont



Sous-secteur 1 : Contournement du château de Scopont

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

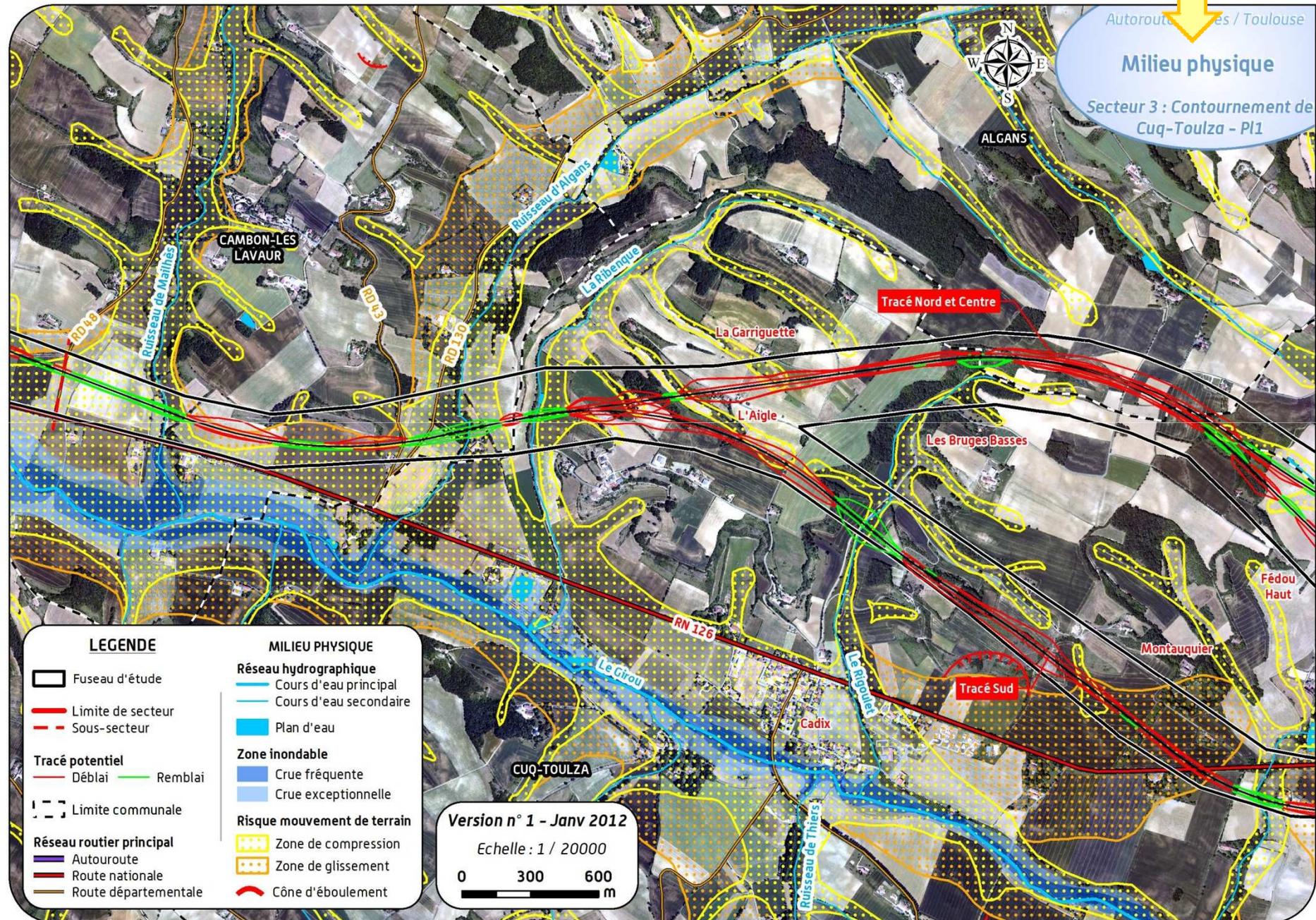
Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé nord	14 bâtis à acquérir potentiellement 5 rétablissements routiers 1 franchissement par la ligne à haute tension	2 ouvrages de franchissement 7 ha en zone de crue fréquente 6,9 ha en zone de crue exceptionnelle	10 ha de parcelles déstructurées 12,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact sur la Grenouille agile, le Campagnole amphibie, la Bergeronnette printanière et le Minioptère de Schreibers Impact localisé sur le Grand Capricorne	Modification de la perception du patrimoine (à 450m du château de Scopont) et du paysage.	50 M€ TTC
Tracé sud	5 rétablissements routiers 1 franchissements par la ligne à haute tension Ligne haute tension dans les emprises du projet	4 ouvrages de franchissement dont 2 accompagnés d'une rectification de cours d'eau 24 ha en zone de crue fréquente 14,6 ha en zone de crue exceptionnelle	18,5 ha de parcelles déstructurées 5,5 ha de parcelles irriguées impactées	Impact sur la Grenouille agile, le Campagnole amphibie, la Bergeronnette printanière et le Minioptère de Schreibers Impact sur le Girou, principal réservoir et corridor écologique du secteur	Modification de la perception du patrimoine (à 150m du château de Scopont) et du paysage, notamment sur les rives du Girou	62 M€ TTC
Echangeur de Vendine	Proximité du hameau « Les Bourrioux »	Echangeur compris en totalité en zone de formation géologique compressible Zone d'échange implantée en partie, dans la zone inondable du Messal	Impact sur l'exploitation n°166 qui produit selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique	Proximité du Girou Impacts sur l'alignement de platanes de la RD 11 abritant le Pigeon colombin	Vue possible depuis Les Bourrioux et En Vabre. Artificialisation accrue du paysage.	-

PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = le tracé nord

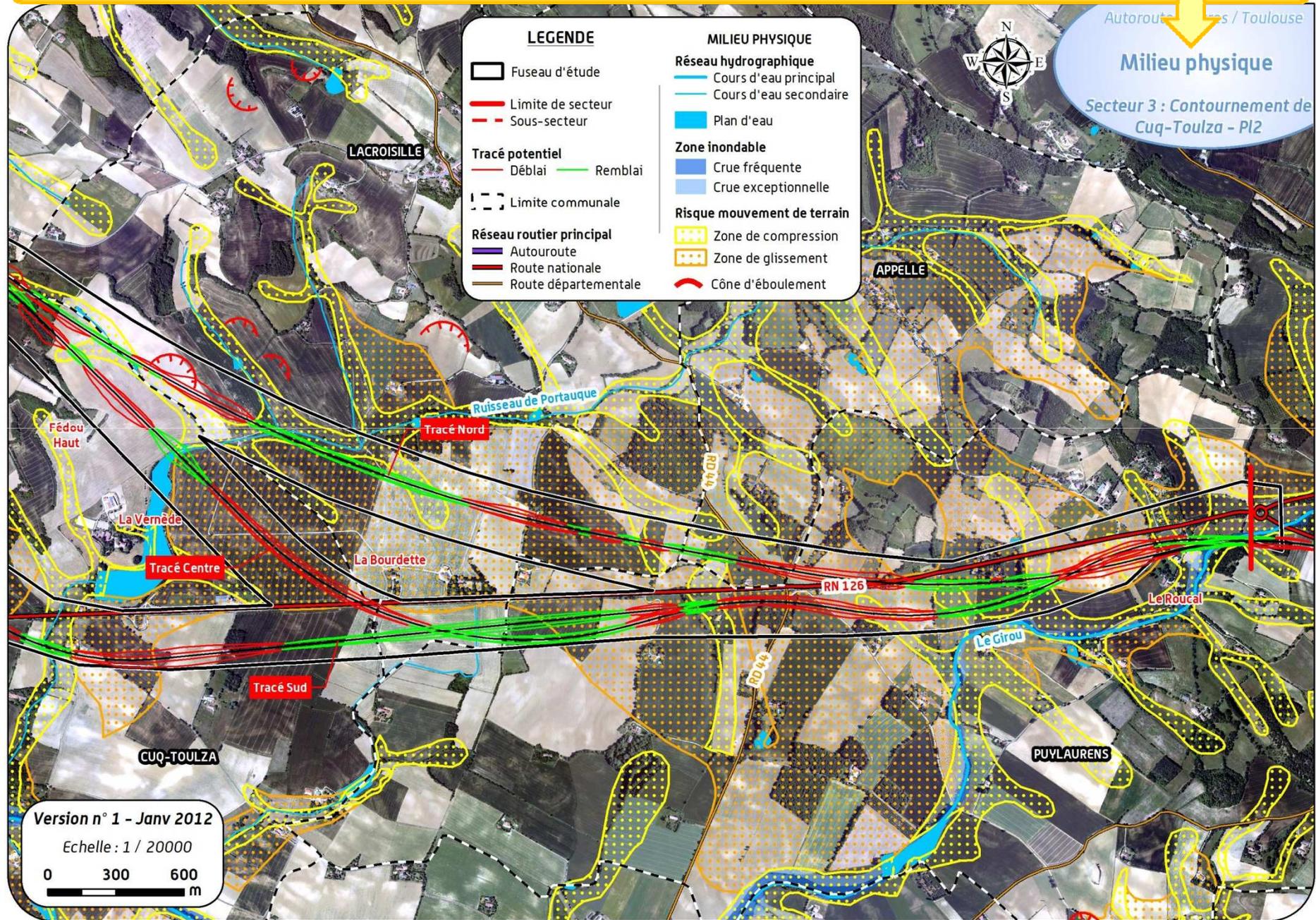
- c'est le tracé qui présente l'impact le plus limité sur le champ d'expansion des crues du Girou et sur les enjeux écologiques;
- plus éloigné du château de Scopont, il modifie moins le paysage ;
- évite le hameau d'Esclauzolles, principal enjeu humain du secteur ;
- c'est le moins coûteux

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

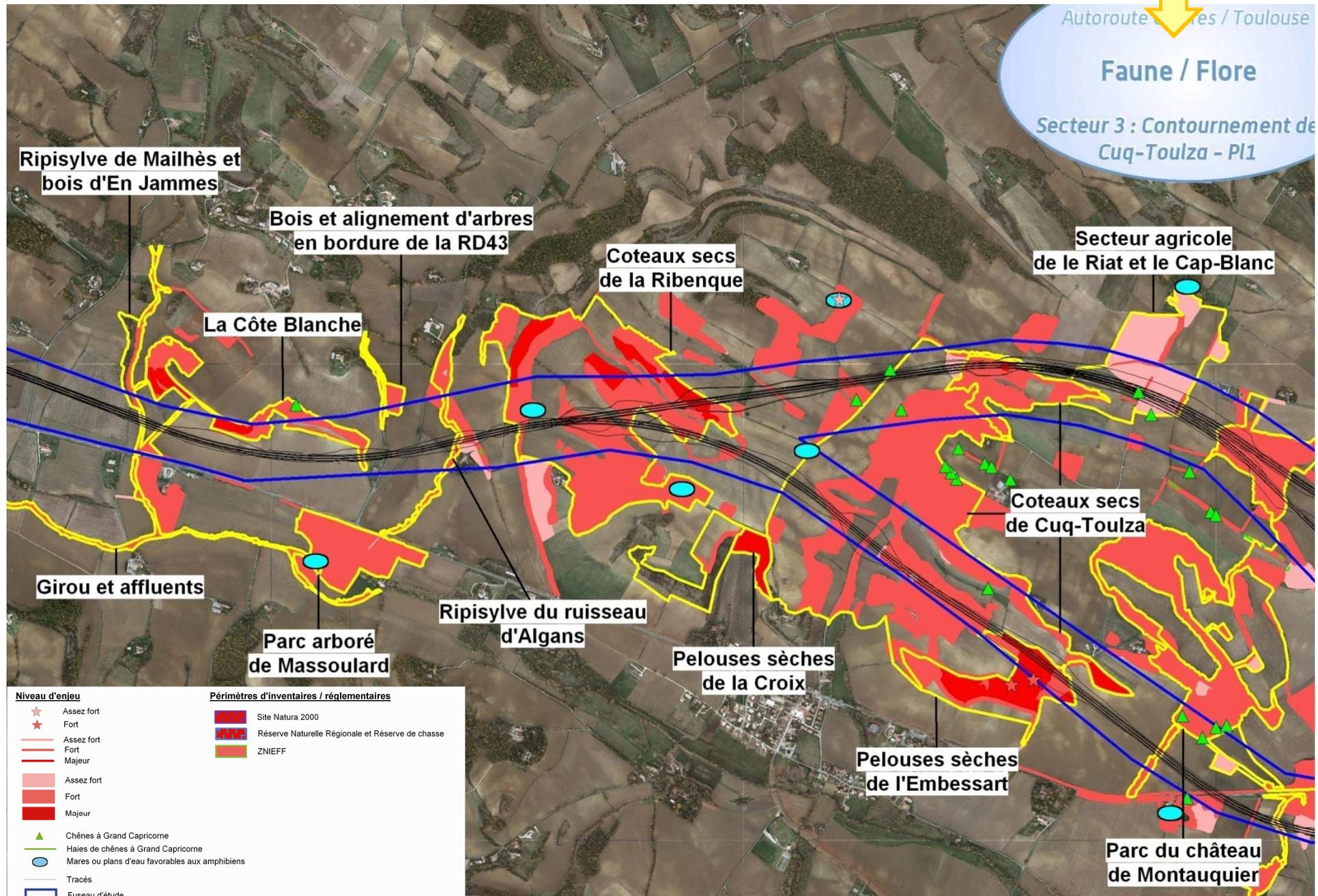
Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (OUEST)



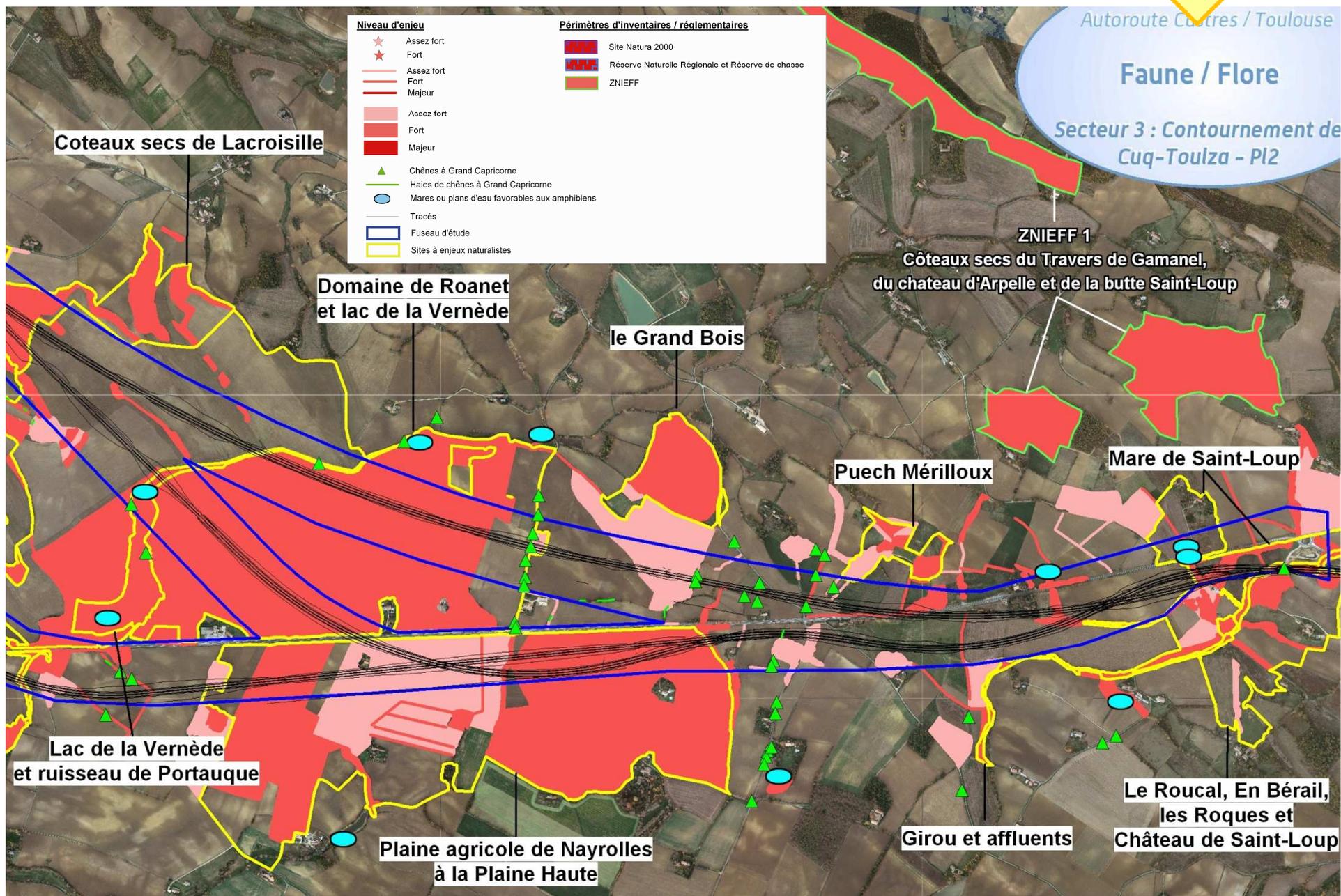
Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (EST)



Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (OUEST)



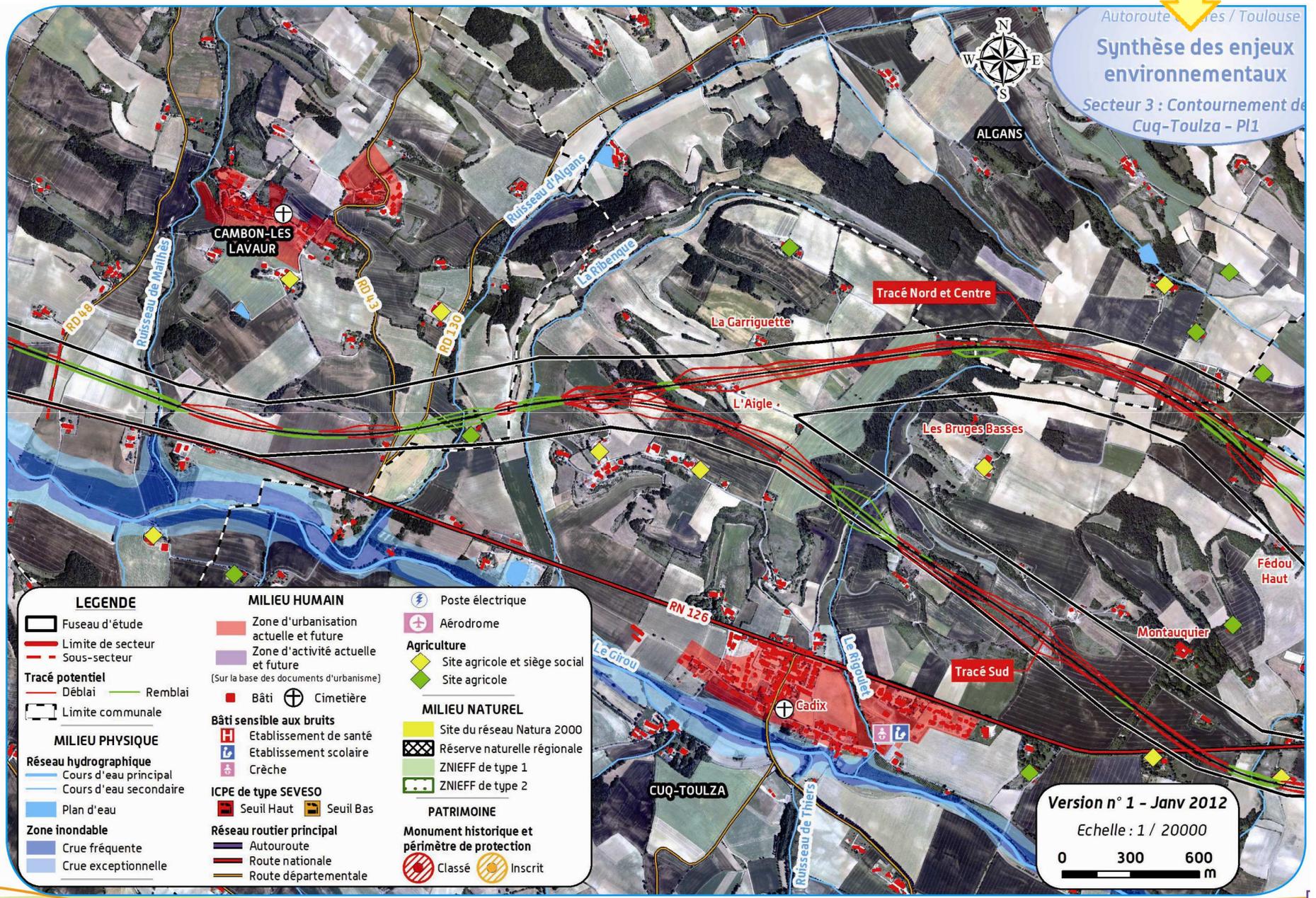
Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (EST)



Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (OUEST)



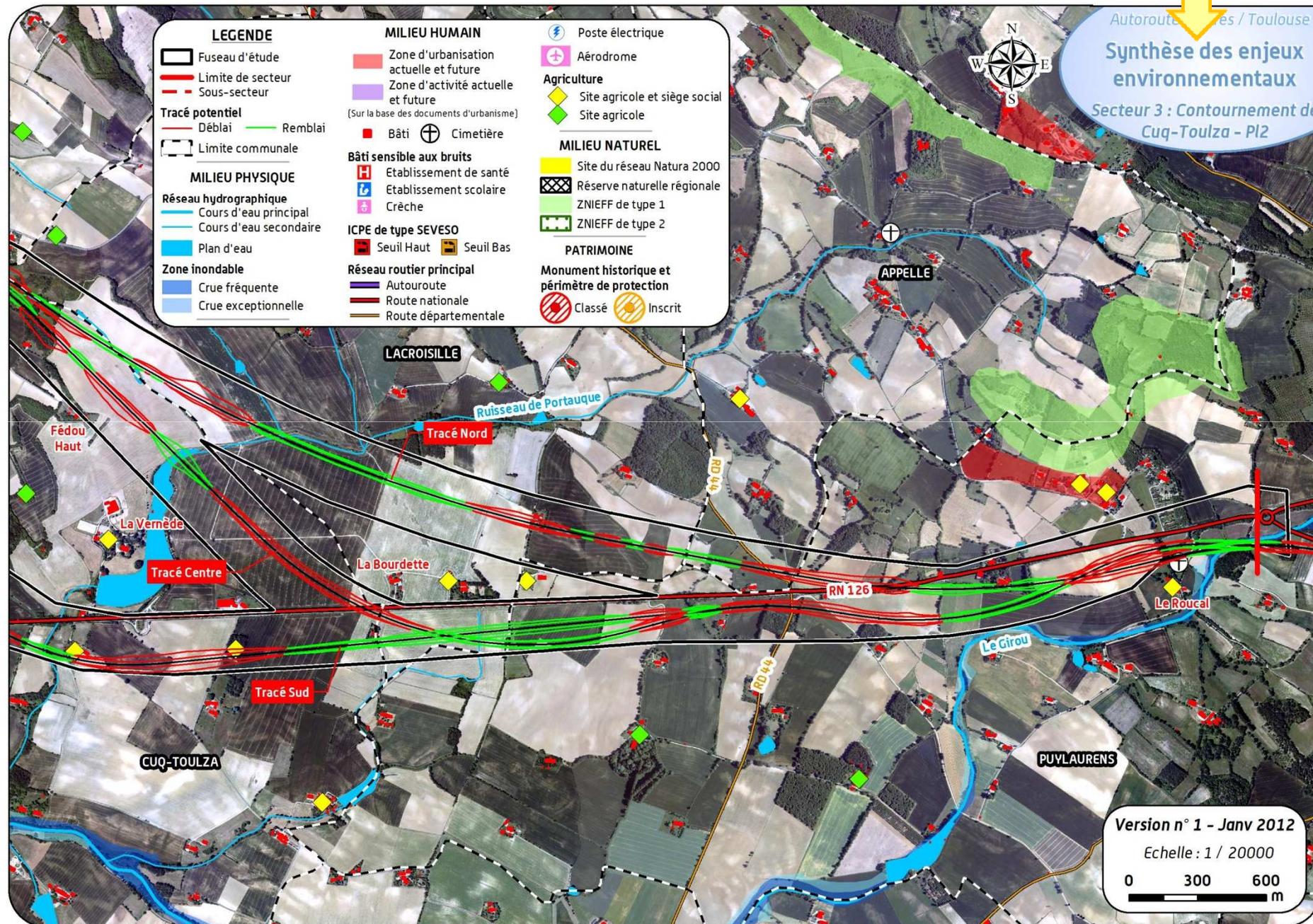
Autoroute / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 3 : Contournement de Cuq-Toulza - Pl1



LEGENDE		MILIEU HUMAIN		MILIEU NATUREL	
Fuseau d'étude	Zone d'urbanisation actuelle et future	Poste électrique	Zone d'activité actuelle et future	Site du réseau Natura 2000	
Limite de secteur	Zone d'activité future	Aérodrome	Bâti	Réserve naturelle régionale	
Sous-secteur	Zone d'activité future	Site agricole et siège social	Cimetière	ZNIEFF de type 1	
Tracé potentiel		Site agricole	Bâti sensible aux bruits	ZNIEFF de type 2	
Déblai	Remblai	Bâti	Etablissement de santé	PATRIMOINE	
Limite communale		Bâti	Etablissement scolaire	Monument historique et périmètre de protection	
MILIEU PHYSIQUE		Bâti	Crèche	Inscrit	
Réseau hydrographique		Bâti	ICPE de type SEVESO		
Cours d'eau principal	Cours d'eau secondaire	Bâti	Seuil Haut		
Plan d'eau		Bâti	Seuil Bas		
Zone inondable		Bâti	Réseau routier principal		
Crue fréquente		Bâti	Autoroute		
Crue exceptionnelle		Bâti	Route nationale		
		Bâti	Route départementale		

Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 20000
 0 300 600 m

Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza (EST)



Sous-secteur 2 : Contournement de Cuq-Toulza

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

Tracés	URBANISATION CADRE DE VIE	ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	AGRICULTURE	FAUNE FLORE	PATRIMOINE, LOISIRS ET PAYSAGE	COÛTS
Tracé nord	19 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	4 ouvrages de franchissement dont un avec rectification du cours d'eau 2 rectifications de cours d'eau Traversée sur 7,3 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur les exploitations n°37, 88 et 106 devant être restructurées	Altération du ruisseau de Portauque (Cordulie métallique) Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai.	84 M€ TTC
Tracé médian	13 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	5 ouvrages de franchissement dont le franchissement du plan d'eau de la Vernède Traversée sur 7,1 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur les exploitations n°37, 79, 88 et 106 devant être restructurées.	Altération du ruisseau de Portauque (Cordulie métallique) Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai. Proximité du château de la Vernède	98 M€ TTC
Tracé sud	14 bâtis à acquérir potentiellement 4 rétablissements routiers 2 franchissements par la ligne à haute tension	4 ouvrages de franchissement dont l'un est conséquent (vallon du Rigoulet) Traversée sur 6,8 km de zone de risque de glissement de terrains	Impact sur plusieurs exploitations : la n°106 devant être restructurée, les n°70 et 91 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Destruction d'une station de Buglosse d'Italie et de Nigelle de France Destruction d'habitats et fragmentation des populations de Triton marbré, de Salamandre tachetée, de Coronelle girondine, d'Azuré du Serpolet et de Genette commune	Altération du paysage du fait de la réalisation de terrassements et d'ouvrages de grandes échelles. Impact visuel limité du fait de l'insertion en déblai. Proximité du château de la Vernède et du château de Montauquier	111 M€ TTC

PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = le tracé nord

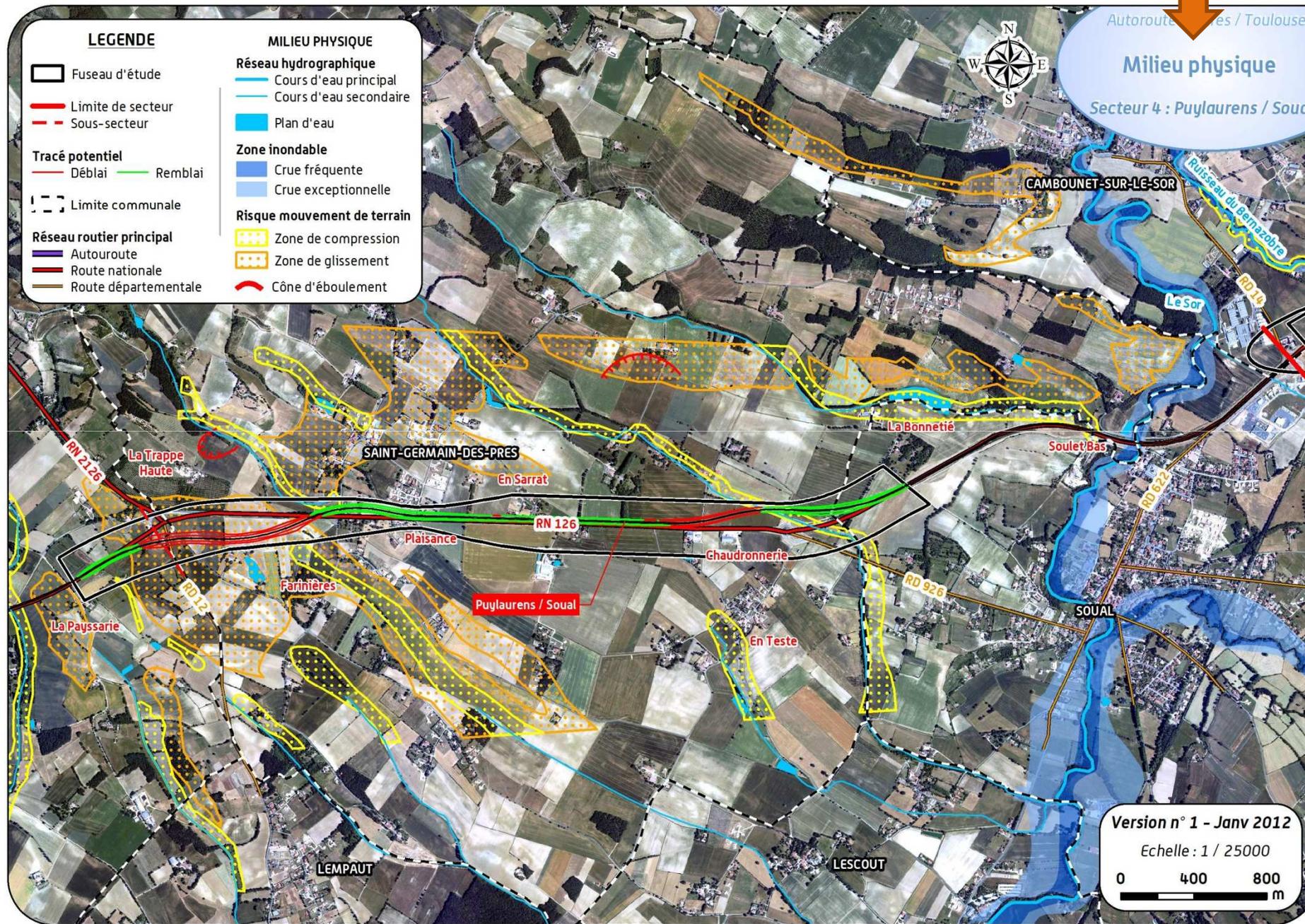
- Impact plus limité sur le paysage et le cadre de vie (éloignement du bourg de Cadix et des éléments de patrimoine)
- Impacts équivalents sur la biodiversité
- Impact agricole inférieur
- Il nécessite des ouvrages de moindres dimensions et présente donc un moindre coût

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré



SECTEUR 4 :
de Puylaurens à Soual

Secteur 5 : de Puylaurens à Soual



Secteur 5 : de Puylaurens à Soual

Autoroute Castres / Toulouse

Faune / Flore

Secteur 4 : Puylaurens / Soual

Sor et Bernazobre

Niveau d'enjeu		Périmètres d'inventaires / réglementaires	
★	Assez fort	[Red hatched]	Site Natura 2000
★	Fort	[Red hatched]	Réserve Naturelle Régionale et Réserve de chasse
[Pink line]	Assez fort	[Green hatched]	ZNIEFF
[Red line]	Fort		
[Dark red line]	Majeur		
[Pink square]	Assez fort		
[Red square]	Fort		
[Dark red square]	Majeur		
▲	Chênes à Grand Capricorne		
▲	Haies de chênes à Grand Capricorne		
○	Mares ou plans d'eau favorables aux amphibiens		
—	Tracés		
[Blue line]	Fuseau d'étude		
[Yellow line]	Sites à enjeux naturalistes		

La Trappe Haute et la Trappe basse

Prairies humides de la Forge

Le Juge et la Pradézié

La Bonnetié

Ruisseau du Château Noir

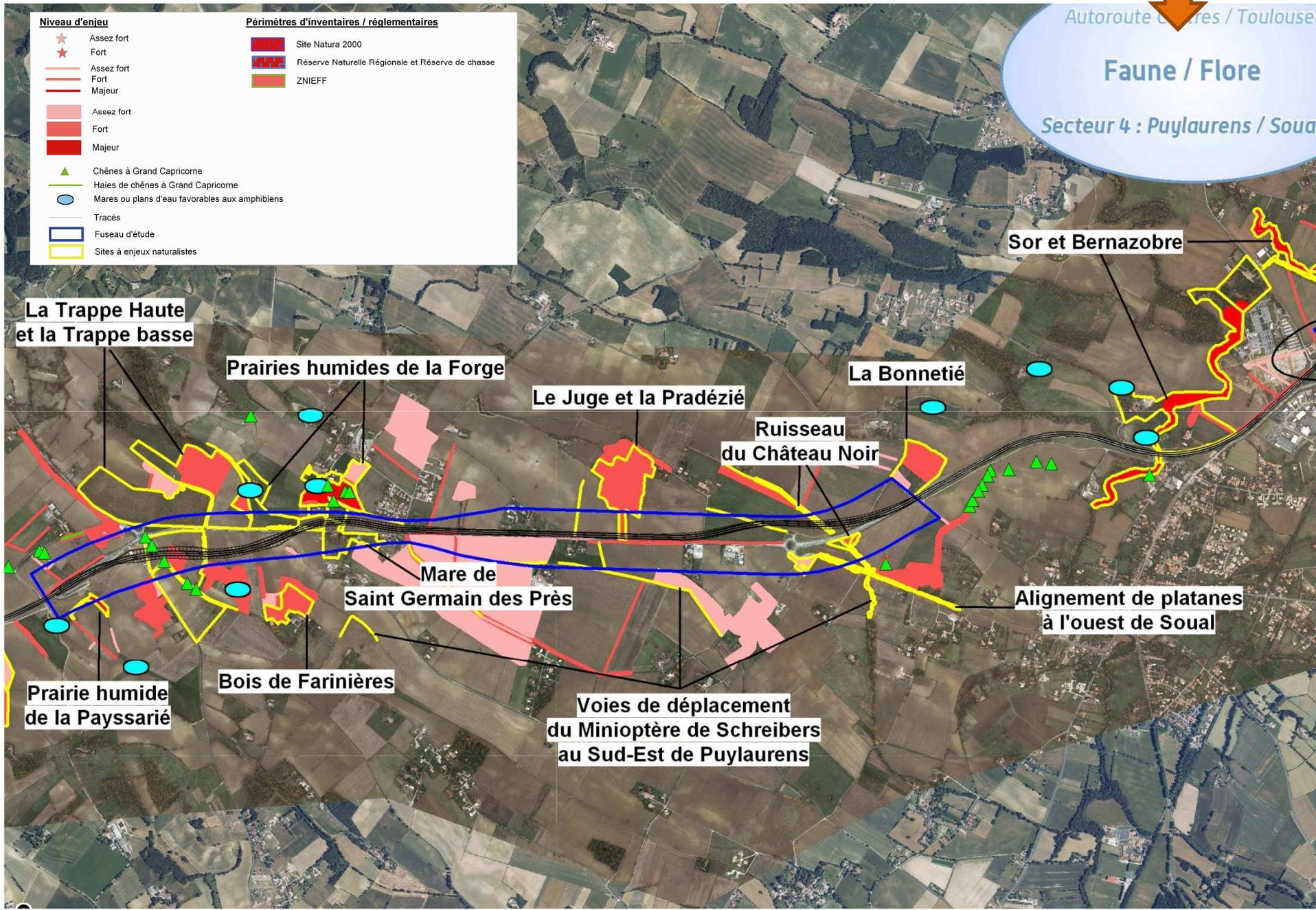
Mare de Saint Germain des Près

Alignement de platanes à l'ouest de Soual

Prairie humide de la Payssarié

Bois de Farinières

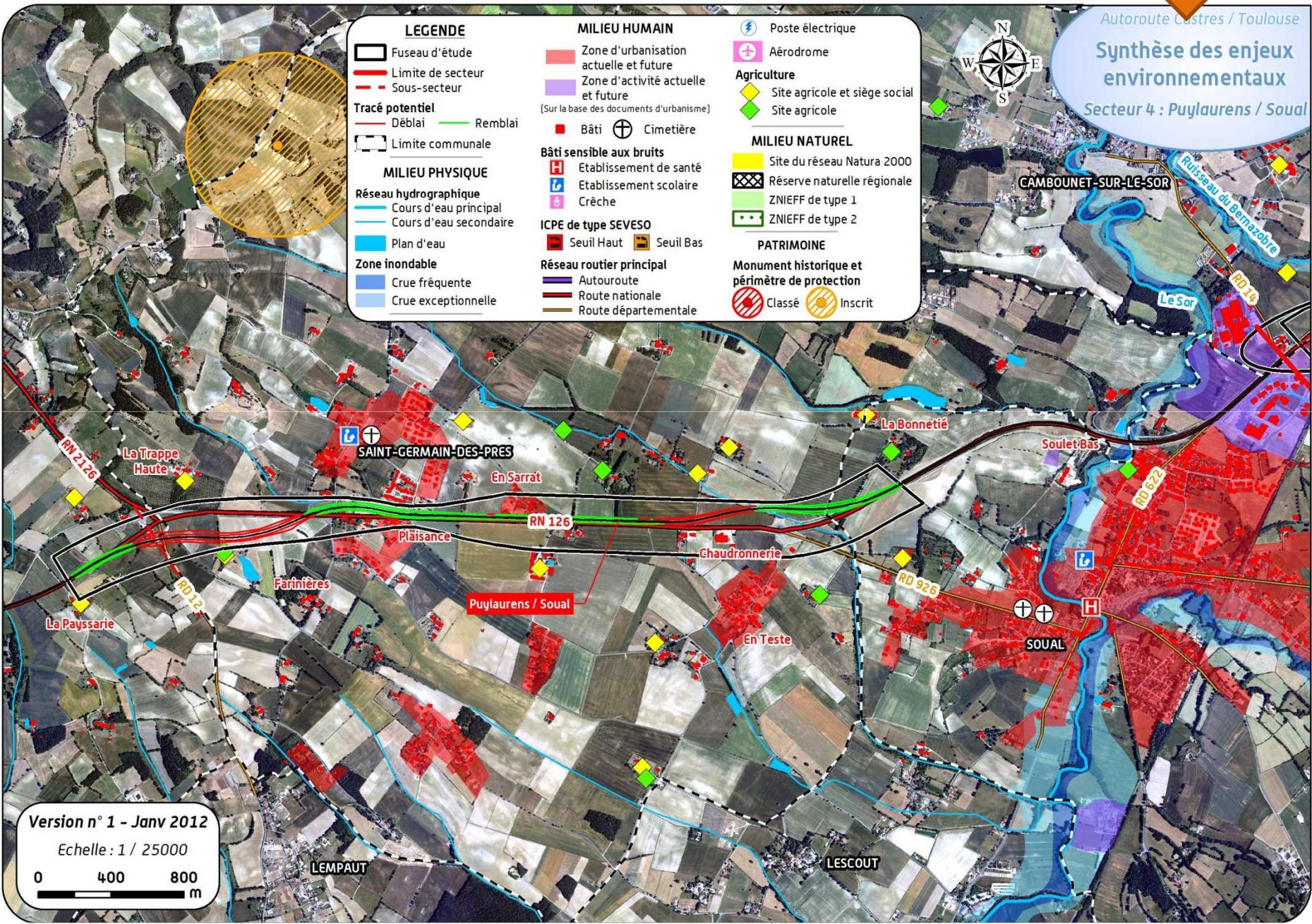
Voies de déplacement du Minioptère de Schreibers au Sud-Est de Puylaurens



Secteur 5 : de Puylaurens à Soual



Autoroute Castres / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 4 : Puylaurens / Soual



LEGENDE		MILIEU HUMAIN		MILIEU NATUREL	
Fuseau d'étude	Limite de secteur	Zone d'urbanisation actuelle et future	Zone d'activité actuelle et future	Poste électrique	Aérodrome
Sous-secteur	Remblai	Bâti	Cimetière	Site agricole et siège social	Site agricole
Tracé potentiel	Limite communale	Bâti sensible aux bruits	Etablissement de santé	Site du réseau Natura 2000	Réserve naturelle régionale
Déblai	Remblai	Bâti sensible aux bruits	Etablissement scolaire	ZNIEFF de type 1	ZNIEFF de type 2
Réseau hydrographique	Cours d'eau principal	ICPE de type SEVESO	Seuil Haut	Monument historique et périmètre de protection	Inscrit
Cours d'eau secondaire	Plan d'eau	Seuil Bas	Réseau routier principal		
Zone inondable	Crue fréquente	Autoroute	Route nationale		
Crue exceptionnelle		Route départementale			

Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 25000
 0 400 800 m

Secteur 4 : de Puylaurens à Soual

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET	ECHANGEUR DE PUYLAURENS
Urbanisation cadre de vie	22 bâtis à acquérir potentiellement 132 personnes concernées par le dépassement du seuil de la réglementation bruit 4 rétablissements routiers (hors déviation de Puylaurens) 2 franchissements de la ligne électrique	Impact faible
Milieu physique	Risques de compression / glissement des terrains sur 1 km	Impact faible
Agriculture	Impact sur plusieurs exploitations : la n°13 devant être restructurée, la n°97 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Impact sur une grande parcelle de l'exploitation n°12
Faune et flore	Altération potentielle du ruisseau du Château noir fréquenté par l'Agrion de Mercure et le Putois d'Europe. Destruction d'une partie des habitats de nidification du Pipit rousseline et du Choucas des tours.	Altération possible du ruisseau du Caudiès abritant le Campagnol amphibie
Patrimoine, loisirs et paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage
Coût	44 M€ TTC	-

PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = le tracé présenté

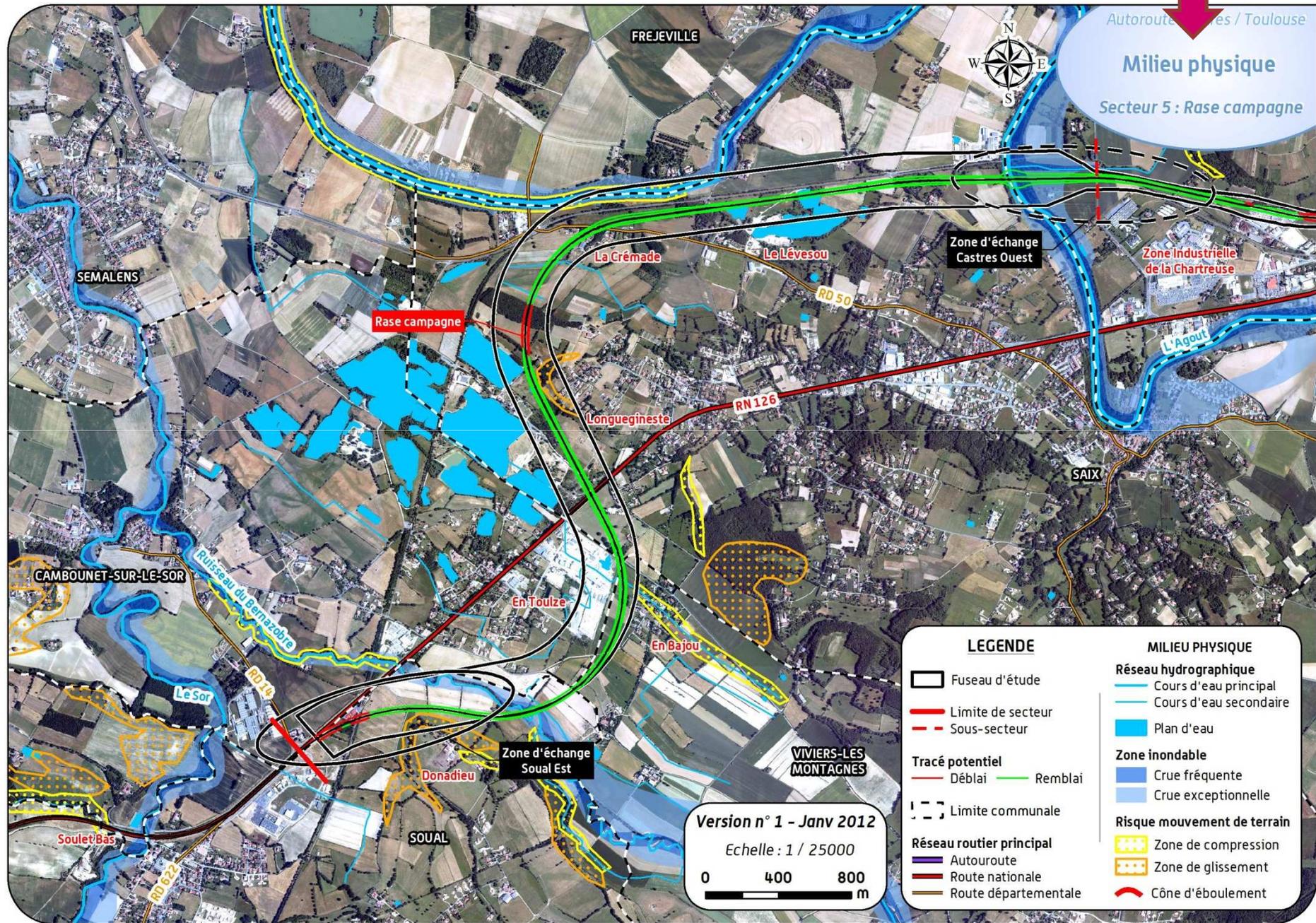
- Enjeu principal : les zones d'habitation (Saint-Germain-des-Prés)
- Mise en place de protections anti-bruit au droit des lotissements.

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré

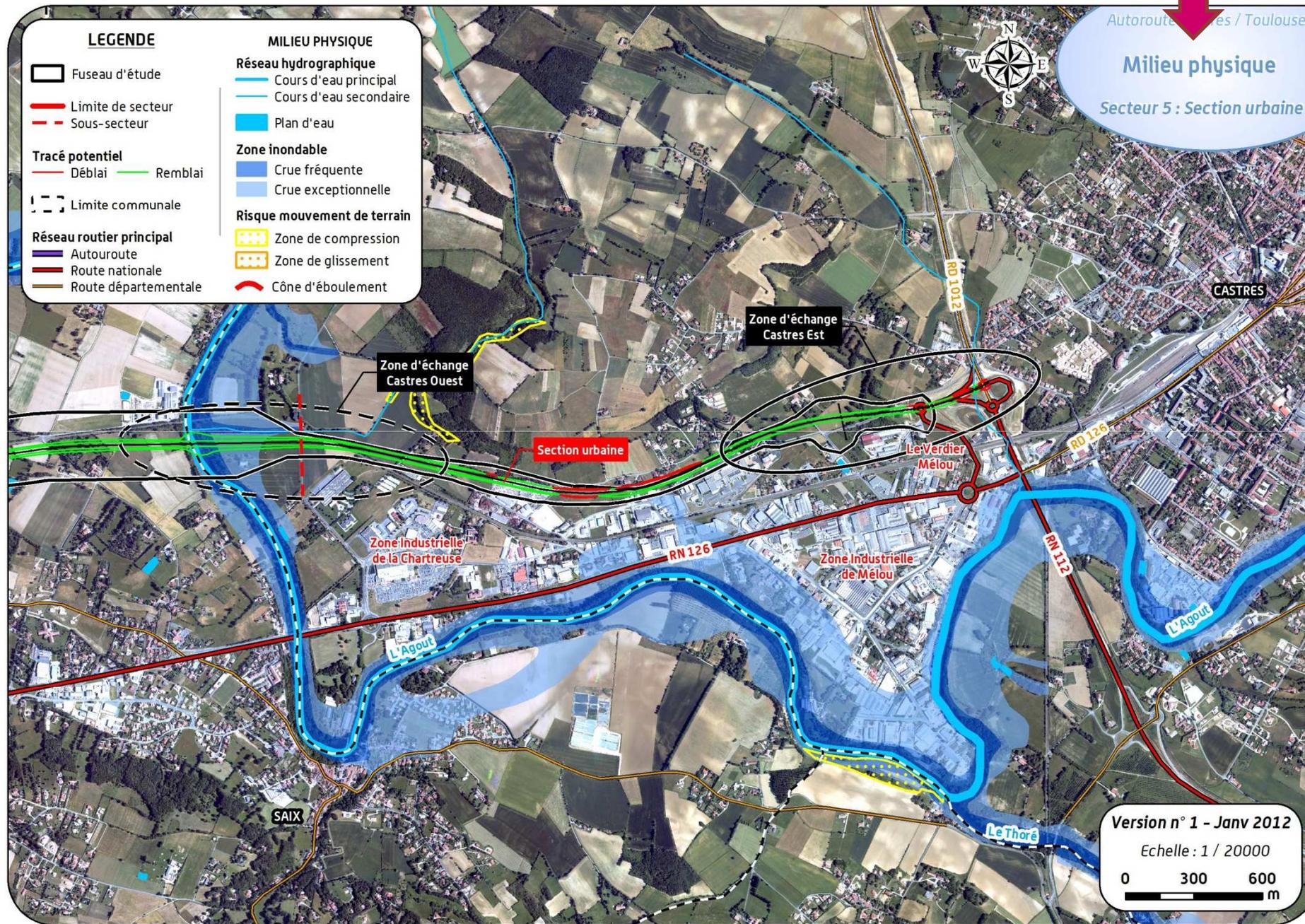


SECTEUR 5 :
de Soual à Castres

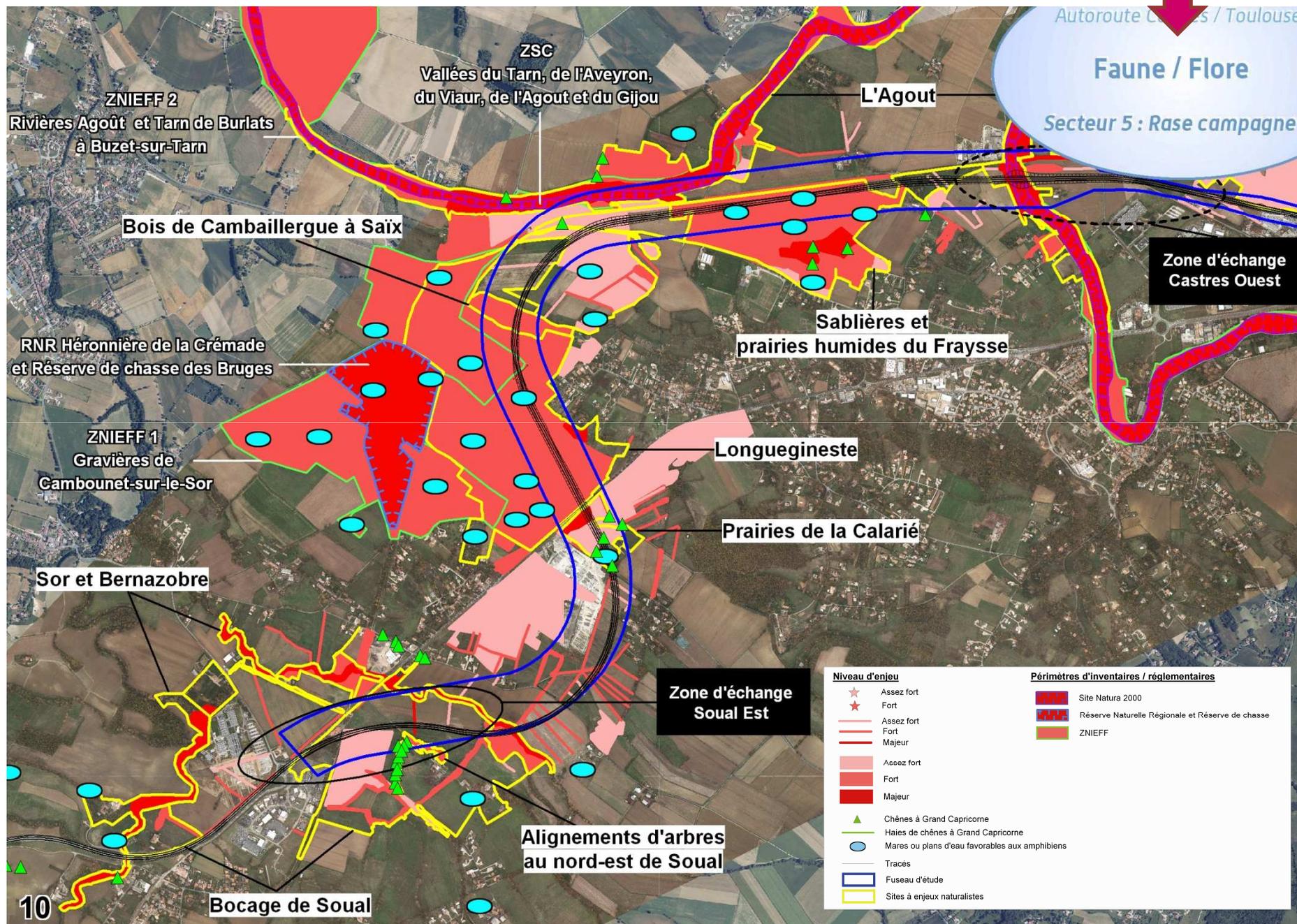
Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)



Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)



Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)

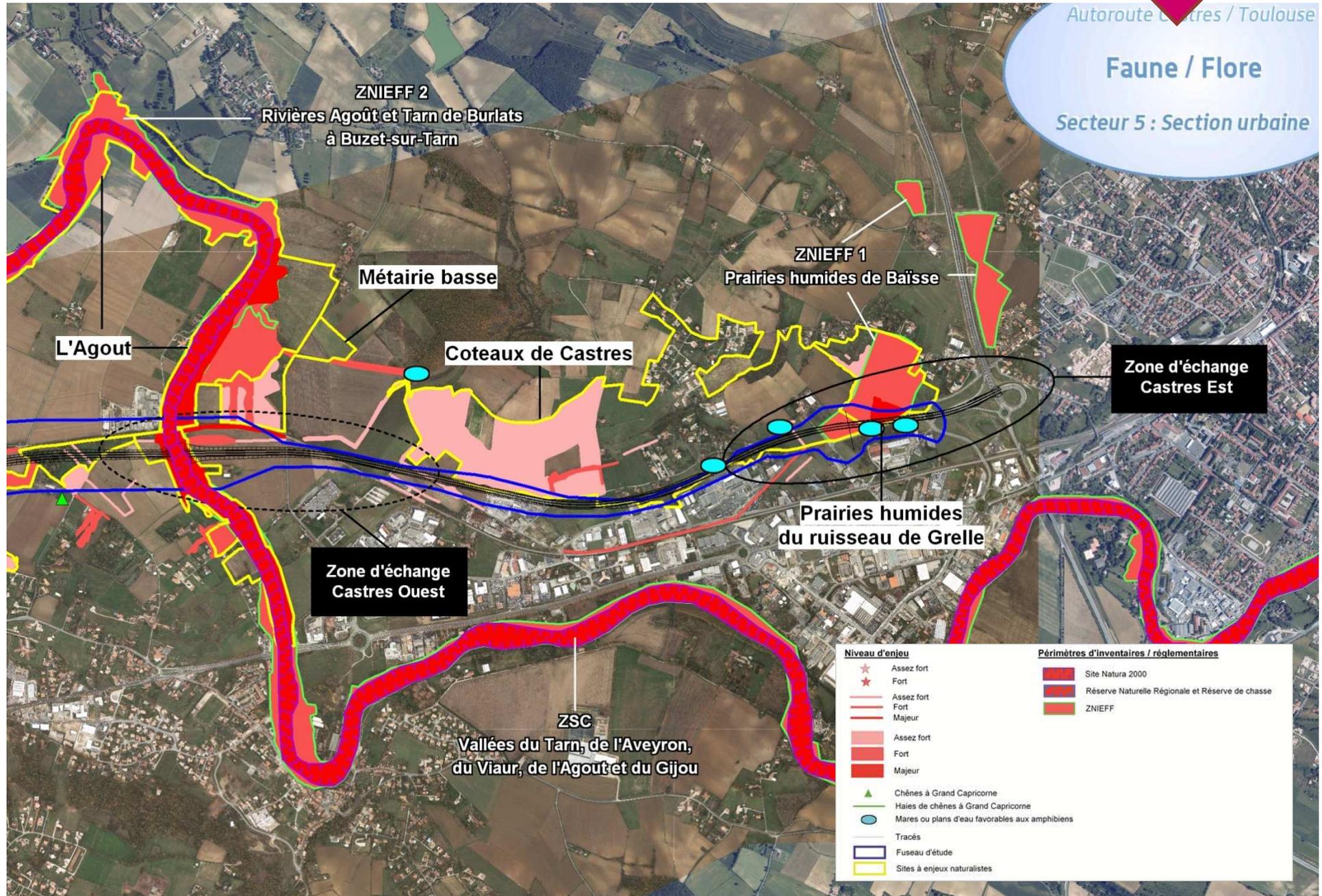


Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute Castres / Toulouse

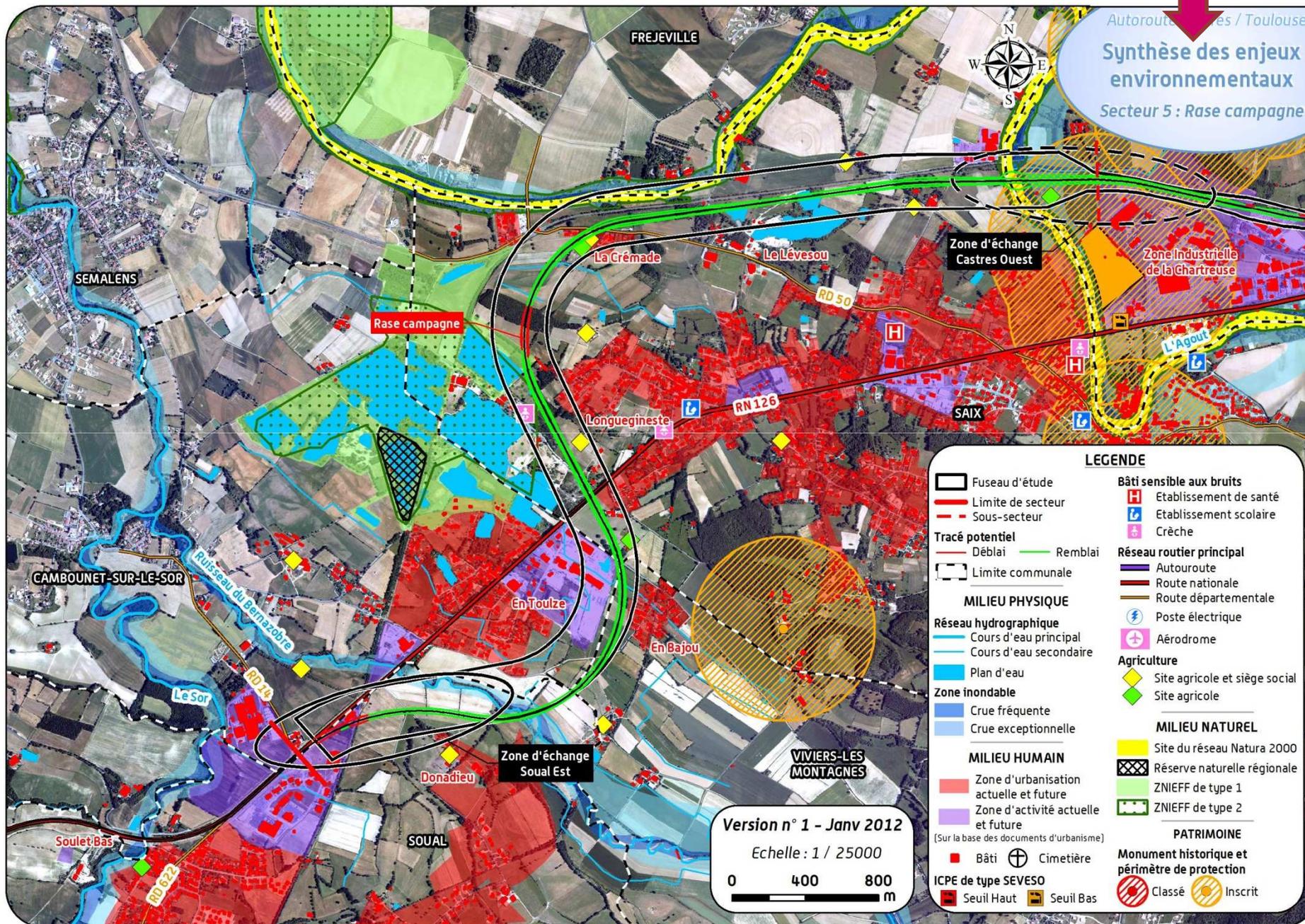
Faune / Flore

Secteur 5 : Section urbaine



Secteur 5 : de Soual à Castres (section Rase campagne)

Autoroute / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 5 : Rase campagne



LEGENDE

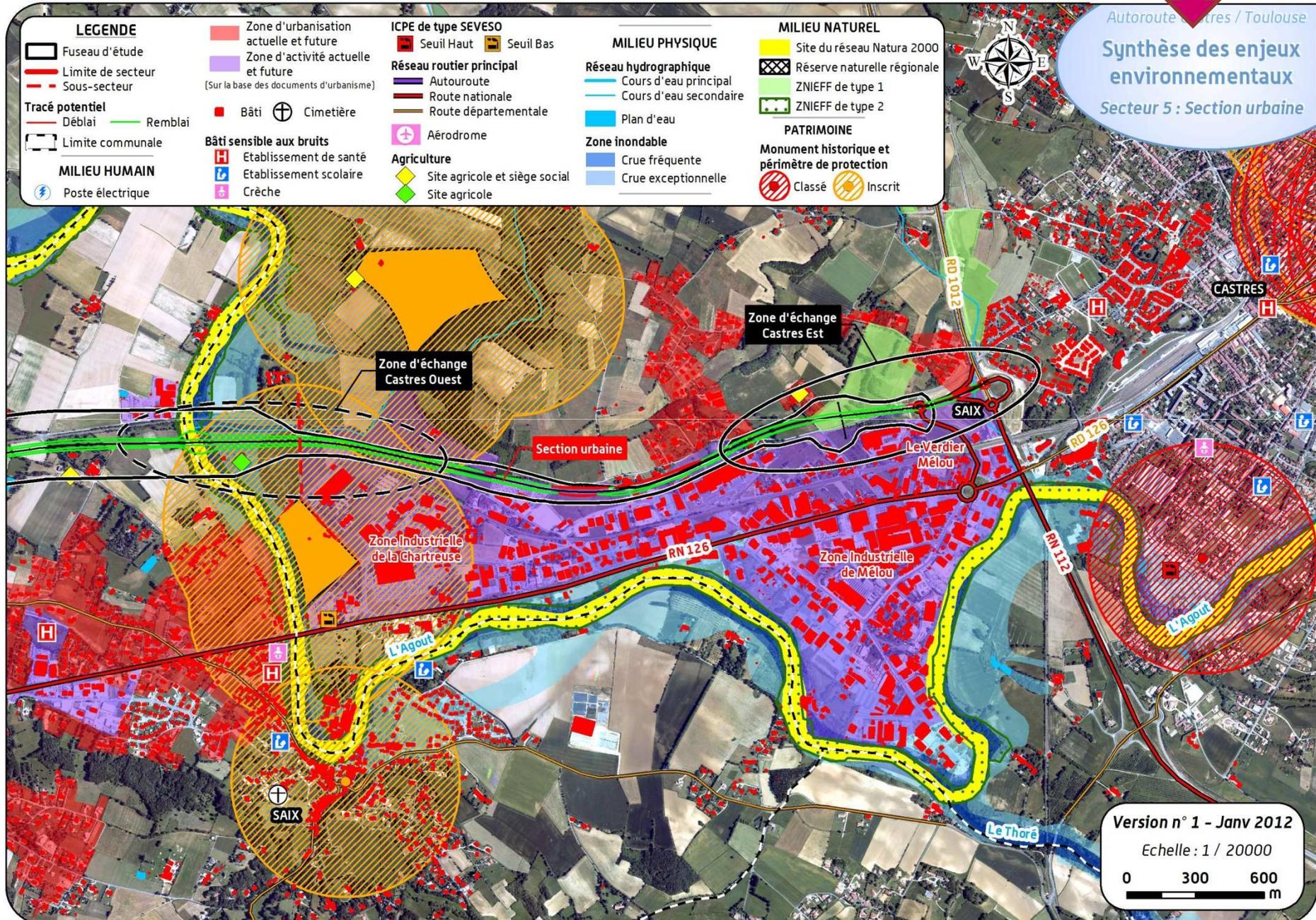
Fuseau d'étude	Bâti sensible aux bruits
Limite de secteur	Etablissement de santé
Sous-secteur	Etablissement scolaire
Tracé potentiel	Crèche
Déblai	Remblai
Limite communale	Réseau routier principal
MILIEU PHYSIQUE	Autoroute
Réseau hydrographique	Route nationale
Cours d'eau principal	Route départementale
Cours d'eau secondaire	Poste électrique
Plan d'eau	Aérodrome
Zone inondable	Agriculture
Crue fréquente	Site agricole et siège social
Crue exceptionnelle	Site agricole
MILIEU HUMAIN	MILIEU NATUREL
Zone d'urbanisation actuelle et future	Site du réseau Natura 2000
Zone d'activité actuelle et future	Réserve naturelle régionale
Cimetière	ZNIEFF de type 1
Seuil Haut	ZNIEFF de type 2
Seuil Bas	PATRIMOINE
Monument historique et périmètre de protection	Classé
Monument historique et périmètre de protection	Inscrit

(Sur la base des documents d'urbanisme)

Version n° 1 - Janv 2012
 Echelle : 1 / 25000
 0 400 800 m

Secteur 5 : de Soual à Castres (section urbaine)

Autoroute Castres / Toulouse
Synthèse des enjeux environnementaux
 Secteur 5 : Section urbaine



Secteur 5 : de Soual à Castres

Synthèse des effets résiduels potentiels et des coûts des tracés

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET	ECHANGEUR DE SOUAL EST	ECHANGEUR DE LA VC50	ECHANGEUR DE SAINT-PALAIS
Urbanisation cadre de vie	26 bâtis à acquérir potentiellement 250 personnes concernées par le dépassement du seuil de la réglementation bruit Passage à proximité de 2 ICPE de la zone industrielle de la Chartreuse Passage à proximité d'une crèche rétablissements routiers	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Milieu physique	2,2 ha du champ d'expansion de la crue fréquente	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Agriculture	Impact sur plusieurs exploitations : la n°19 devant être restructurée ou relocalisée, les n°12, 42 et 101 qui doivent être restructurées, les n°39 et 99 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Impact sur l'exploitation n°19 qui doit être restructurée ou relocalisée	Impact sur l'exploitation n°12	Impact sur l'exploitation n°93 dont les parcelles concernées sont en cours d'acquisition
Faune et flore	Impact sur les prairies humides de la Calarié (Trèfle maritime) Franchissement de l'Agoût (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Salamandre tachetée, Grenouille agile, Loutre d'Europe) Franchissement du Sor et du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères Chênes abritant le Grand Capricorne Proximité de la Réserve naturelle régionale de la «Héronnière de la Crémade»	Proximité du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères	Proximité de l'Agoût (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Salamandre tachetée, Grenouille agile) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères	Emprise sur les prairies humides du ruisseau de Grelle
Patrimoine, loisirs et paysage	Proximité du monument historique La Chartreuse de Saix et du Domaine de la Fédial Proximité de 2 hôtels et de la base de loisirs de la DICOSA artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage
Coût	83 M€ TTC*	-	-	-

PROPOSITION DU MAÎTRE D'OUVRAGE = le tracé présenté

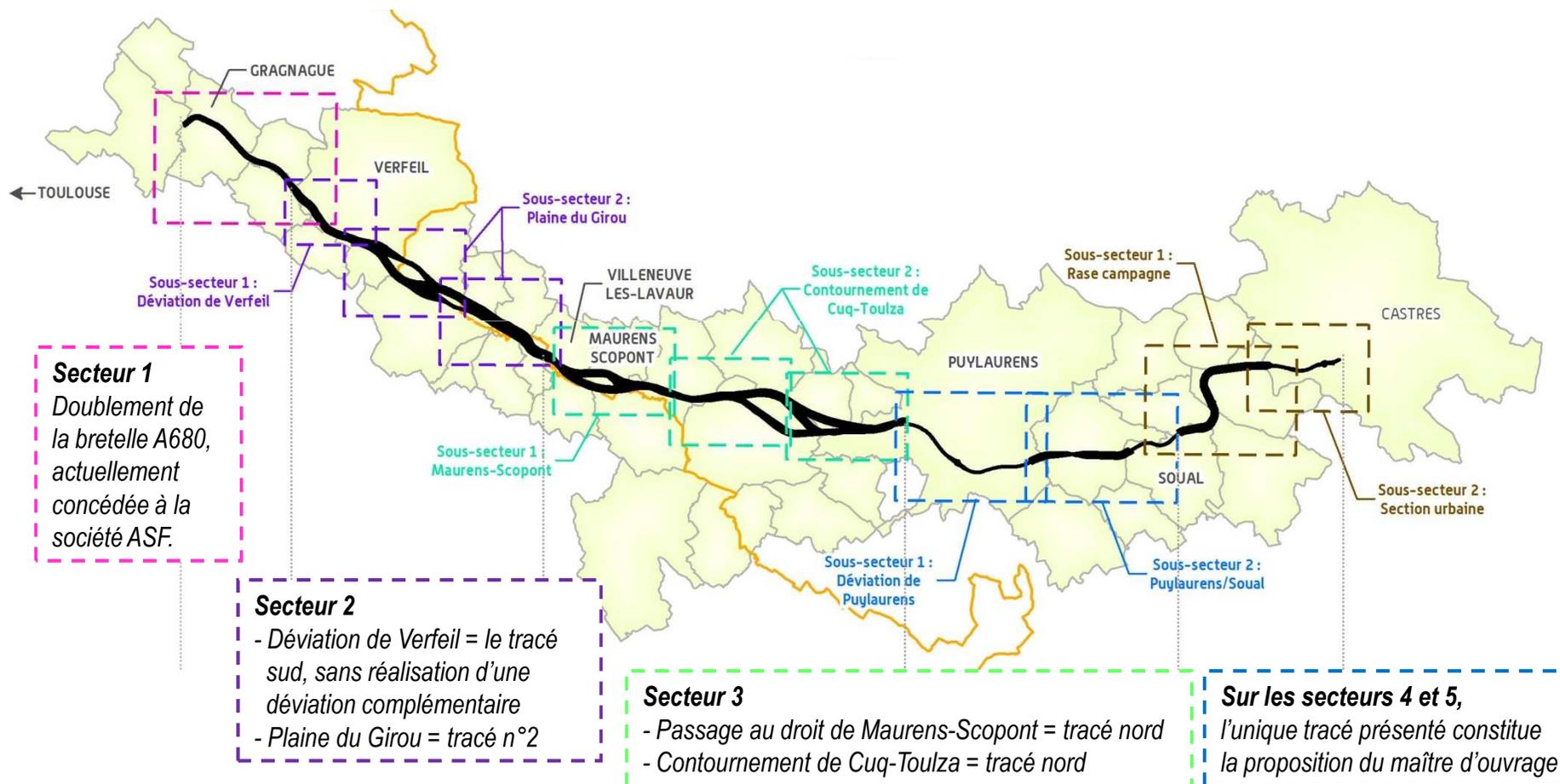
- présence de bâtis plus nombreux en raison de la proximité de Castres.
- nécessité d'effectuer un traitement spécifique des milieux et de leur fonction de corridor écologique notamment en raison de la présence d'espèces ayant un fort intérêt patrimonial..

	Impact globalement très fort
	Impact globalement fort
	Impact globalement modéré



**Proposition du maître d'ouvrage
pour l'ensemble du tracé**

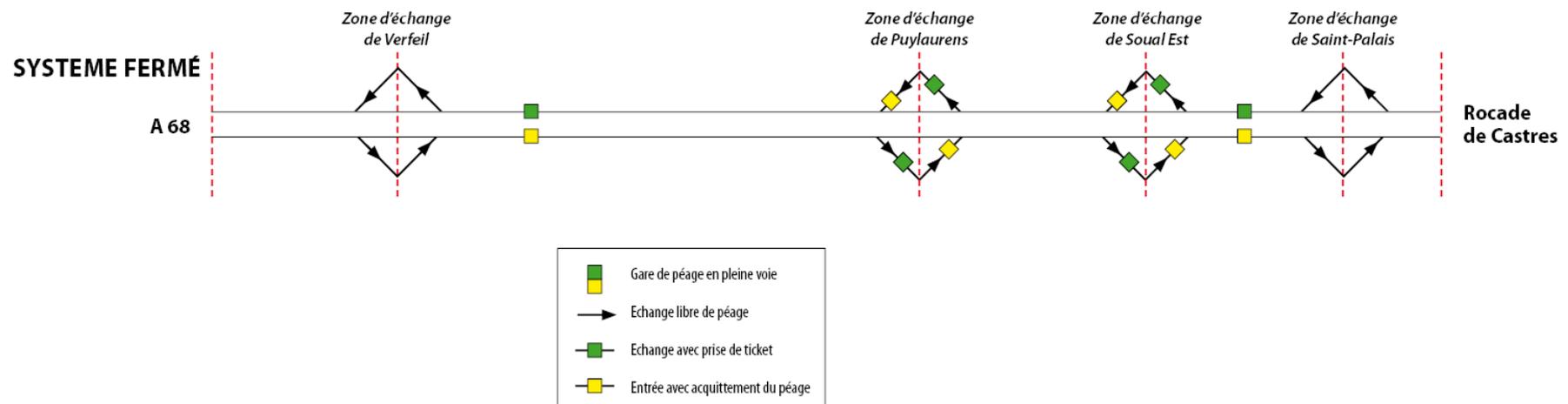
La proposition du maître d'ouvrage



Hypothèses techniques et financières

Coût global = 396 M€ TTC (valeur 2012)

- Estimation du trafic moyen journalier annuel = de l'ordre de 8000 véhicules par jour à l'horizon 2015 (dont 11 % de PL)
- Exemple d'un système de péage fermé





**Le choix du tracé ...
... et les étapes à venir**

Calendrier prévisionnel

